

PAR COURRIEL

Le 6 juin 2024

DEMANDEUR

N/Réf. : 202405-22

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 6 mai 2024.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

Nous vous informons également que nous ne pouvons pas vous transmettre certains documents visés par votre demande. Notre décision s'appuie sur l'alinéa 2 de l'article 9 et sur les articles 20, 33, 34 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après Loi sur l'accès.

La recherche a permis de repérer d'autres documents en lien avec votre demande. Toutefois, nous vous informons que ces documents relèvent davantage de la compétence du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Monsieur Martin Dorion

Directeur principal des services-clients de renseignements

675, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage, boîte 13

Québec (Québec) G1R 5V7

acces@environnement.gouv.qc.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 3

Bégin, Line (BSMAF)

De: Pelletier, Louis (FEC)
Envoyé: 7 mai 2024 09:29
À: Sénéchal, Alain (BSMAF)
Objet: RE: Analyse Commission Caribou
Pièces jointes: FI_00510_analyses_caribou_commission_MFFP.pdf



Je vous ai transmis le mauvais document. Voici le bon.

De : Pelletier, Louis (FEC)
Envoyé : 7 mai 2024 09:27
À : Sénéchal, Alain (BSMAF) <Alain.Senechal@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : Analyse Commission Caribou

Voir pages 14 et 33. Presque identique aux projets pilotes annoncés. Ce document est sur le site du Forestier en chef depuis le 23 août 2022.

Bonne journée.

Louis Pelletier, ing.f.
Forestier en chef
845, Boulevard St-Joseph
Roberval (Qc) G8H 2L6
Téléphone : 418 275-7770
Télécopieur : 418 275-8884
Courriel : louis.pelletier@fec.gouv.qc.ca

Analyse de l'effet sur les possibilités forestières de deux scénarios d'aménagement de l'habitat du caribou forestier et montagnard



Analyse de l'effet sur les possibilités forestières de deux scénarios d'aménagement de l'habitat du caribou forestier et montagnard

Gestionnaire responsable

Philippe Marcotte, ing.f., M.Sc.

Coordination

Marie-Josée Blais, ing.f., M.Sc.

Analyses et rédaction

Bernard Bisson, ing.f.

Marie Josée Blais, ing.f., M.Sc.

Bruno Pichette, tech.f., ARPSE

Éric Pronovost, tech.f., ARPSE

Collaboration

Jean Girard, ing.f., M.Sc.

Révision

Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.

Référence

Forestier en chef, 2022. Analyse de l'effet sur les possibilités forestières de deux scénarios d'aménagement de l'habitat du caribou forestier et montagnard (BT-20210928-30), Roberval, Québec, 42 pages.

Cette publication est disponible à l'adresse suivante : www.forestierenchef.gouv.qc.ca

Le 28 février 2022

Mise à jour le 18 août 2022 (incluant les résultats de la Côte-Nord)

Forestier en chef

845, Boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : 418 275 7770

Courriel : bureau@Forestierenchef.gouv.qc.ca

Internet : www.forestierenchef.gouv.qc.ca

Mise en contexte

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est engagé dans la révision des modalités d'aménagement de l'habitat du caribou en vue de l'adoption d'une *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards*.

Dans le cadre de la *Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards*, les autorités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs requièrent un portrait des impacts potentiels sur les possibilités forestières pour la période 2023-2028 de deux scénarios d'aménagement de l'habitat du caribou (BT-20210928-30).

La demande d'analyse d'impact comprend un scénario théorique consultatif révisé à la suite des travaux des Groupes opérationnels régionaux ainsi qu'un scénario théorique sans impact forestier additionnel sur les possibilités forestières.

Les résultats attendus de la part du Forestier en chef consistent en l'évaluation des impacts potentiels sur les possibilités forestières 2023-2028 par unité d'aménagement et par groupe d'essences. Ces résultats seront mis à la disposition de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards.

Les analyses touchent les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie (figure 1). Ces analyses s'inscrivent dans l'une des missions du Forestier en chef qui consiste à éclairer les décideurs.

Par ailleurs, en ce qui concerne la région Nord-du-Québec, le Forestier en chef n'a pas reçu de scénarios pour le territoire couvrant l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec*. En l'absence de nouveaux scénarios et dans le but d'avoir une vision globale, l'impact sur les possibilités forestières 2023-2028 des modalités en vigueur est repris dans la section Nord-du-Québec en complément d'information.

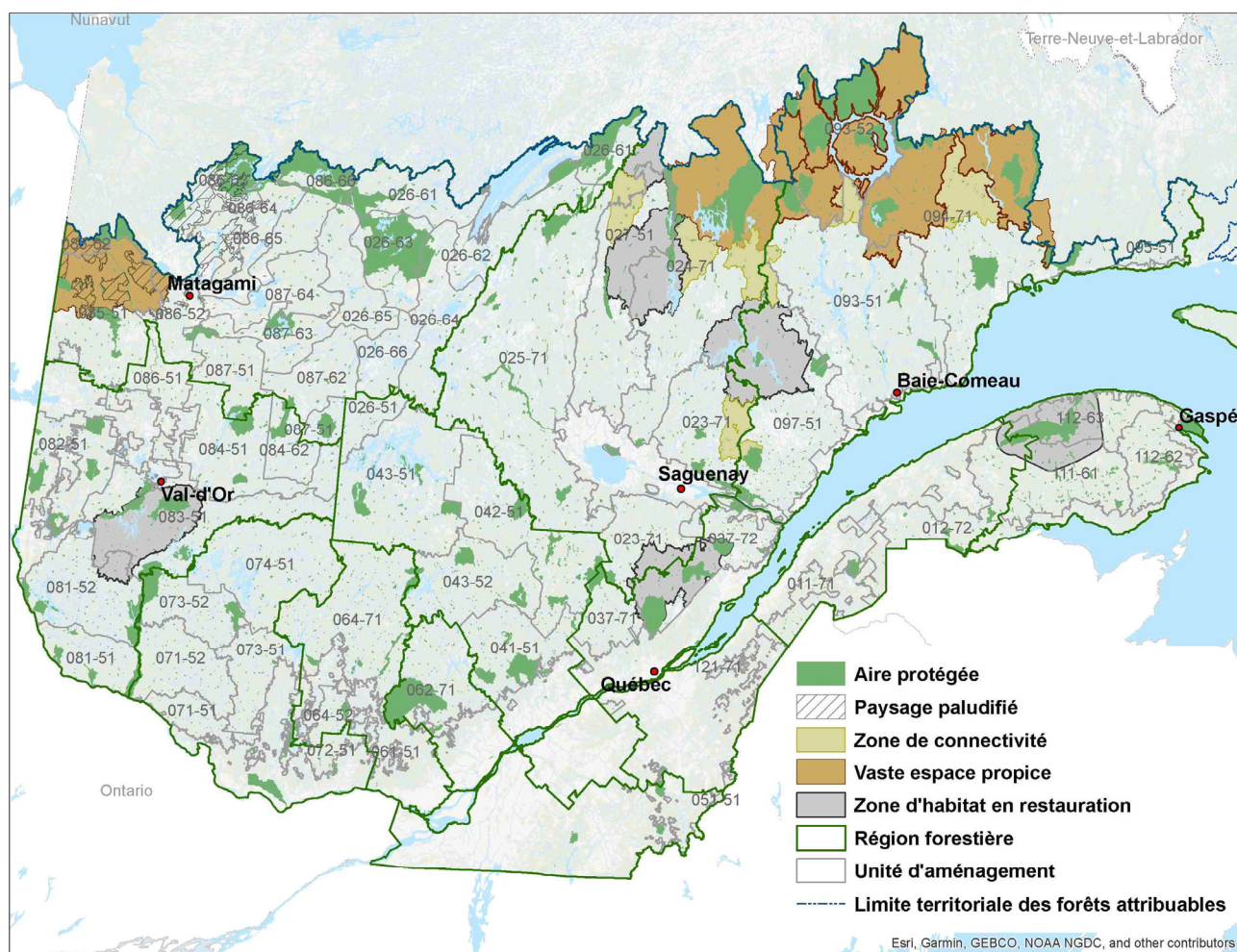


Figure 1. Localisation des zones de modalités du caribou forestier et montagnard.

Table des matières

Mise en contexte	1
Table des matières	3
Méthodologie	4
Mises en garde	5
Résultats régionaux	5
Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	6
Capitale-Nationale.....	13
Abitibi-Témiscamingue	16
Côte-Nord	19
Nord-du-Québec.....	29
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie	33
Conclusion	36
Annexe 1. Sommaire des résultats par unité d'aménagement	37
Annexe 2. Sommaire de la superficie des zones d'habitat par unité d'aménagement	38



Méthodologie

À l'échelle de l'unité d'aménagement, les analyses sont réalisées au moyen des modèles utilisés pour le calcul des possibilités forestières 2023-2028. En attente de l'adoption de la [Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards](#), le Forestier en chef y a maintenu les mesures de protection de l'habitat du caribou forestier en vigueur découlant des différents plans de rétablissement¹.

Dans les présentes analyses, les mesures des Plans de rétablissement sont remplacées par les modalités des deux scénarios envisagés par les autorités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Le tableau ci-dessous présente les scénarios analysés par unité d'aménagement dans les régions concernées. Les différentes zones sont également présentées dans chaque unité d'aménagement en fonction du scénario analysé. Ces dernières peuvent être des vastes espaces propices (VEP), des zones d'habitat en restauration (ZHR) ou des zones de connectivité (ZC).

Tableau 1. Sommaire des scénarios analysés par région et par unité d'aménagement

Régions- Zones/Scénarios	Scénarios		Unités d'aménagement (UA)																	
	Théorique consultatif révisé	Théorique sans impact forestier additionnel	012-72	023-71	024-71	025-71	027-51	037-72	081-52	083-51	085-51	085-62	086-52	093-51	093-52	094-71	097-51	111-61	112-62	112-63
Saguenay–Lac-Saint-Jean																				
VEP Manouane	X	X			x		x													
ZHR Allenou	X	X				x	x													
ZHR Péribonka	X				x		x													
ZC Allenou-Péribonka	X					x	x													
ZC Manouane-Péribonka	X				x															
ZC Manouane-Pipmuacan	X				x									x			x			
Capitale-Nationale																				
ZHR de Charlevoix	X			x				x												
Abitibi-Témiscamingue																				
ZHR Val-d'Or	X								x	x										
Côte-Nord																				
VEP Outardes	X	X												x	x					
VEP IRL	X	X													x					
VEP IRL restauration	X	X													x					
VEP Berté	X	X												x			x			
VEP SM3	X	X															x			
ZHR Pipmuacan	X			x	x													x		
ZC Outardes-Berté	X													x	x					
ZC Berté-SM3	X																x			
ZC Pipmuacan-Akumunan	X			x														x		
Nord-du-Québec																				
VEP Détour	X									x	x	x								
Gaspésie-Bas-Saint-Laurent																				
ZHR Gaspésie	X		x															x	x	x

Des figures mettent en relation le taux de perturbation dans chacun des vastes espaces propices, des zones d'habitat en restauration et des zones de connectivité en fonction des deux scénarios analysés. Ces résultats peuvent ainsi être comparés au taux de perturbation de 35 % qui correspond au seuil de probabilité d'autosuffisance d'après les *Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier*, publiées en mai 2013.

¹ Microsoft Word - FIC-00341_CaribousForestierMontagnards_v4.0.6 (gouv.qc.ca)



Il importe de mentionner que les modalités liées au taux de perturbation sont imposées en fonction des zones présentées au tableau 1. En l'absence de modalité, le taux de perturbation évolue au gré de la récolte et peut dépasser le seuil d'autosuffisance.

La modélisation de massifs protégés pour 150 ans est identique à celle des aires protégées, c'est-à-dire qu'aucune activité forestière n'y est réalisée sur l'ensemble de l'horizon de calcul. Les deux types de territoires ont un impact maximal sur les possibilités forestières puisqu'ils sont complètement retirés de la superficie destinée à l'aménagement forestier.

Mises en garde

- ▶ Ces analyses d'impact ne constituent pas une détermination des possibilités forestières pour la période 2023-2028.
- ▶ Dans plusieurs régions, les scénarios analysés démontrent un enclavement de certains blocs et des contraintes d'accès. L'impact de ceux-ci n'a pas été calculé et pourrait entraîner des baisses additionnelles aux résultats présentés dans ce rapport.
- ▶ Les analyses réalisées ne tiennent pas compte de la récupération des bois à venir en lien avec l'épidémie actuelle de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et des perturbations naturelles futures.
- ▶ Aucun ajustement à l'enveloppe budgétaire disponible pour la sylviculture n'a été réalisé.
- ▶ Aucune analyse du coût de démantèlement des chemins n'a été réalisée.
- ▶ La superficie présentée dans les tableaux provient des instructions reçues pour la réalisation des analyses. Il s'agit de la superficie brute.
- ▶ Lors d'un nouveau calcul des possibilités forestières, les impacts présentés pourraient être différents.

Résultats régionaux

Les analyses et les résultats sont présentés par région dans les sections suivantes.



Saguenay-Lac-Saint-Jean

Toutes les unités d'aménagement de la région sont concernées par le scénario théorique consultatif révisé. Toutefois, il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel prévu dans l'unité d'aménagement 023-71 (tableau 1). Les différentes zones en fonction des scénarios sont illustrées dans les figures 2 et 3. La superficie des zones et des massifs de protection est présentée aux tableaux 2 et 3.

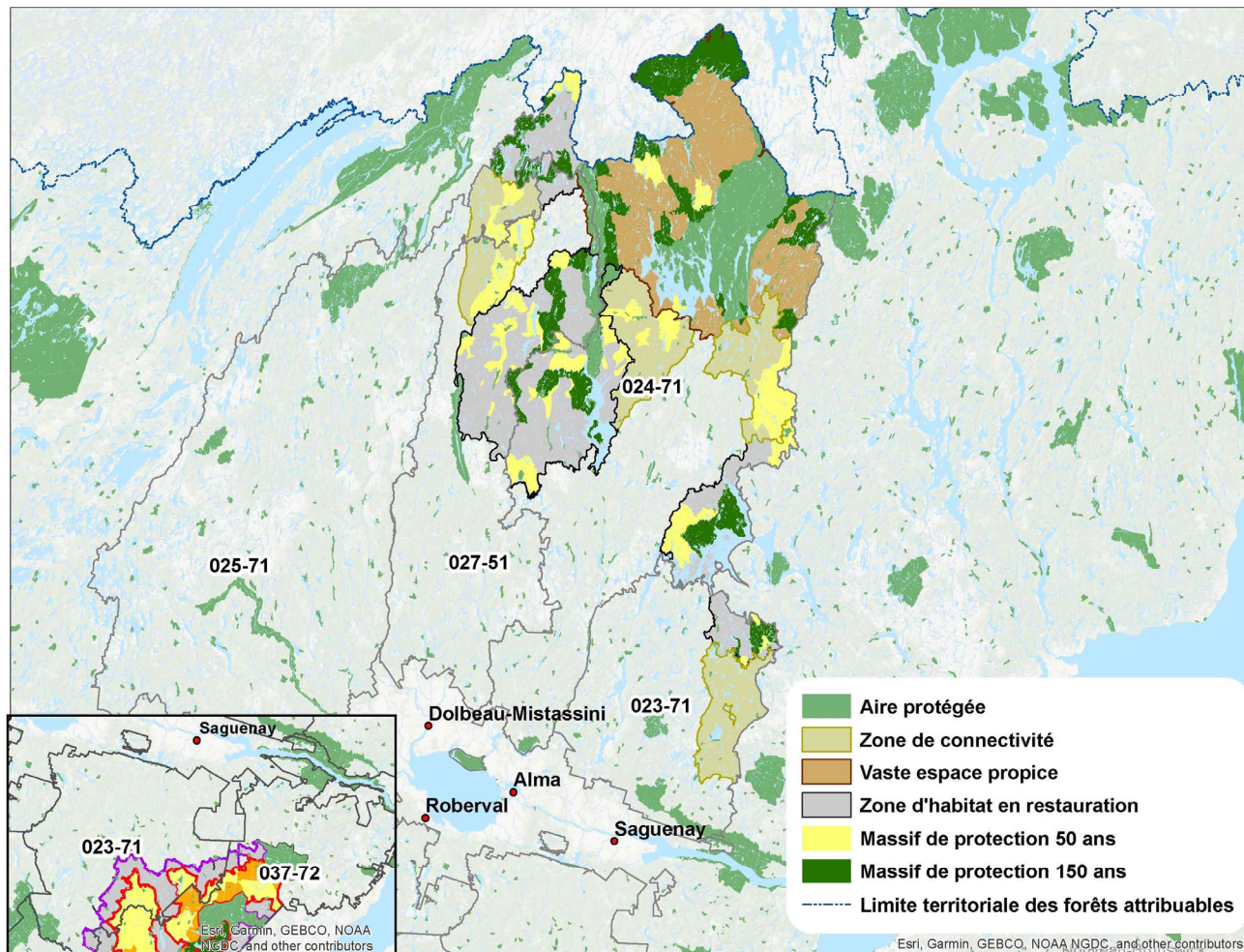


Figure 2. Localisation des zones de modalités du scénario théorique consultatif révisé



Tableau 2. Superficie des zones d'habitat et des massifs de protection en fonction de leur durée pour le scénario théorique consultatif révisé

Scénario théorique consultatif révisé						
UA	Zones	Superficies totales brutes (hectares)				Total de la zone
		Sans massif	Durée des massifs de protection			
			50 ans	70 ans	150 ans	
023-71	Zone de connectivité Pipmuacan Akumunan	125 660				125 660
	Zone d'habitat en restauration Pipmuacan	41 540	5 790		14 060	61 390
	Zone d'habitat en restauration Charlevoix :					
	Zone Extensive/Ambiance	58 390	13 660			72 050
	Zone Intensive	58 390	49 780			108 170
024-71	Zone de connectivité Péribonka-Est Manouane	120 620	25 970			146 590
	Zone de connectivité Pipmuacan Manouane	88 550	50 060			138 610
	Vaste espace propice Manouane	487 540	24 260		370 800	882 600
	Zone d'habitat en restauration Péribonka	171 010	54 940		59 000	284 950
	Zone d'habitat en restauration Pipmuacan	92 250	40 780		36 860	169 890
025-71	Zone de connectivité Peribonka-Allenou	56 700	19 800			76 500
	Zone d'habitat en restauration Allenou	60 500			34 400	94 900
027-51	Zone de connectivité Peribonka-Allenou	43 160	45 310			88 470
	Vaste espace propice Manouane				13 740	13 740
	Zone d'habitat en restauration Allenou	19 410			12 990	32 400
	Zone d'habitat en restauration Péribonka	195 260	43 540		51 020	289 820
TOTAL RÉGIONAL		1 618 980	373 890		592 870	2 585 740

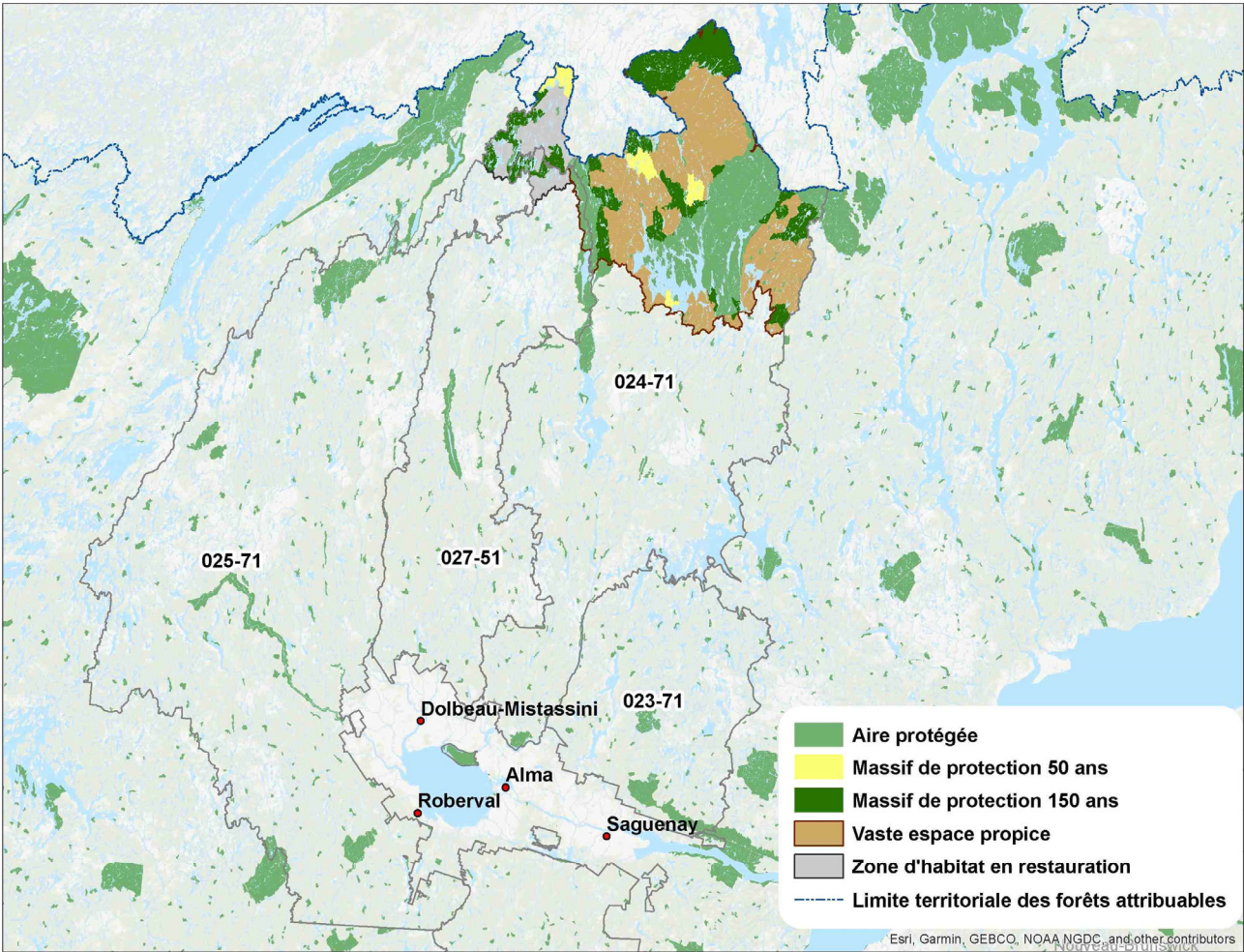


Figure 3. Localisation des zones de modalités du scénario théorique sans impact forestier additionnel

Tableau 3. Superficie des zones d'habitat et des massifs de protection en fonction de leur durée pour le scénario théorique sans impact forestier additionnel

Scénario théorique sans impact forestier additionnel						
UA	Zones	Superficies totales brutes (hectares)				Total de la zone
		Sans massif	Durée des massifs de protection			
			50 ans	70 ans	150 ans	
023-71	Non applicable					
024-71	Vaste espace propice Manouane	487 540	24 260		370 800	882 600
025-71	Zone d'habitat en restauration Allenou	60 500			34 400	94 900
027-51	Vaste espace propice Manouane				13 740	13 740
	Zone d'habitat en restauration Allenou	19 410			12 990	32 400
TOTAL RÉGIONAL		567 450	24 260		431 930	1 023 640

Des modalités particulières sont appliquées aux zones définies en fonction des scénarios analysés. Ces modalités sont présentées au tableau 4.



Tableau 4. Modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier en fonction des zones des vastes espaces propices (VEP), des zones d'habitat en restauration (ZHR) ou des zones de connectivité (ZC)

Zones	Modalités	Remarques et particularités
VEP	Taux de perturbation de 35% dès que possible	
VEP/ZHR	Massifs de protection selon une durée de 50 et 150 ans	Particularité pour la ZHR Charlevoix
	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 15% et plus de la superficie productive d'un compartiment d'organisation spatiale	Particularité pour la ZHR Charlevoix
	Optimisation du calendrier de récolte des compartiments d'organisation spatiale (COS) en un passage, où la récolte est possible sur maximum 15 années consécutives. À la suite d'un passage, le COS doit être fermé à la récolte pour au moins 50 ans.	Particularité pour la ZHR Charlevoix
	Les futurs niveaux de perturbation sont établis à 80% temporaires et 20% permanents afin de reproduire le démantèlement de la plupart des futurs chemins forestiers	Particularité pour la ZHR Charlevoix
ZHR	Taux de perturbation de 35% dès que possible ou 5% supérieur à celui obtenu dans 50 ans s'il n'y a pas de récolte	Particularité pour la ZHR Charlevoix
	Démantèlement en 2023 de tous les chemins dans les zones identifiées	
ZC	Massifs de protection selon une durée de 50 et 150 ans	
	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 70% et plus de la superficie productive de la zone de connectivité, dès 2023 ou lorsque possible en l'absence de récolte	
Particularités		
ZC Pimpuacan-Akumunan	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 70% ou 80% et plus de la superficie productive pour les compartiments d'organisation spatiale identifiés, dès 2023 ou lorsque possible en l'absence de récolte	
ZHR Charlevoix	Récolte permise en 2023-2028 pour certains massifs de protection selon une durée de 50, 70 et 150 ans identifiés	La ZHR Charlevoix est présente dans la pointe sud de l'UA 023-71
	Optimisation du calendrier de récolte des compartiments d'organisation spatiale (COS) en un passage, où la récolte est possible sur maximum 10 années consécutives. À la suite d'un passage, le COS doit être fermé à la récolte pour au moins 50 ans.	
	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 20% et plus de la superficie productive d'un compartiment d'organisation spatiale	
	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 80% et plus de la superficie productive de la zone d'utilisation intensive et 70 % de la superficie productive de la zone d'ambiance/extensive, excluant les aires protégées	
	Les futurs niveaux de perturbation sont établis à 50% temporaires et 50 % permanents afin de reproduire le démantèlement de la plupart des futurs chemins forestiers	
	Taux de perturbation de 35% dès que possible ou 2% supérieur à celui obtenu dans 50 ans s'il n'y a pas de récolte	
023-71	Application des modalités de structure d'âge particulières	

Résultats

Les résultats des scénarios sont présentés au tableau 5. L'impact des scénarios analysés est comparé aux possibilités forestières 2023-2028, par groupe d'essences. Les figures 4 à 9 présentent les taux de perturbation évalués pour chaque zone.



Tableau 5. Comparaison des impacts potentiels sur les possibilités forestières 2023-2028 des modalités d'aménagement analysées par unité d'aménagement

UA	Description du scénario	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									Total
		SEPM	Thuya	Pruche	Pin blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érable à sucre et rouge	Autres feuillus durs	
023-71	Possibilités 2023-2028	1 114 700	200	0	700	112 400	183 400	28 800	6 500	600	1 447 300
	Scénario théorique consultatif révisé	1 116 000	100	0	900	102 200	179 100	28 400	6 400	600	1 433 700
	Δ Possibilités 2023-2028	1 300	-100	0	200	-10 200	-4 300	-400	-100	0	-13 600
024-71	Possibilités 2023-2028	1 531 000	0	0	400	62 100	150 800	1 500	3 500	300	1 749 600
	Scénario théorique consultatif révisé	1 218 600	0	0	400	64 000	140 900	1 200	3 300	300	1 428 700
	Δ Possibilités 2023-2028	-312 400	-	-	0	1 900	-9 900	-300	-200	0	-320 900
	Scénario théorique sans impact forestier additionnel	1 506 000	0	0	500	70 700	162 600	1 400	3 800	300	1 745 300
025-71	Possibilités 2023-2028	2 320 500	100	0	100	348 100	325 700	7 600	5 100	100	3 007 300
	Scénario théorique consultatif révisé	2 394 200	100	0	100	353 700	329 900	7 600	5 100	100	3 090 800
	Δ Possibilités 2023-2028	73 700	0	-	0	5 600	4 200	0	0	0	83 500
	Scénario théorique sans impact forestier additionnel	2 398 900	100	0	100	353 600	330 100	7 600	5 100	100	3 095 600
027-51	Possibilités 2023-2028	891 500	100	0	400	76 500	129 600	200	3 600	400	1 102 300
	Scénario théorique consultatif révisé	849 800	0	0	400	76 700	126 300	200	3 400	300	1 057 100
	Δ Possibilités 2023-2028	-41 700	-100	-	0	200	-3 300	0	-200	-100	-45 200
	Scénario théorique sans impact forestier additionnel	932 400	0	0	500	73 300	130 300	200	3 500	300	1 140 500
027-51	Δ Possibilités 2023-2028	40 900	-100	-	100	-3 200	700	0	-100	-100	38 200

Le scénario théorique consultatif révisé présente un impact supplémentaire à la baisse de - 296 200 m³/an sur les possibilités forestières 2023-2028 pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Toutefois, le scénario théorique sans impact forestier additionnel génère un volume de 122 200 m³/an supplémentaire comparativement aux possibilités forestières 2023-2028. La différence des résultats entre les scénarios s'explique par le retrait de certaines zones dans le scénario théorique sans impact forestier additionnel (tableau 1).

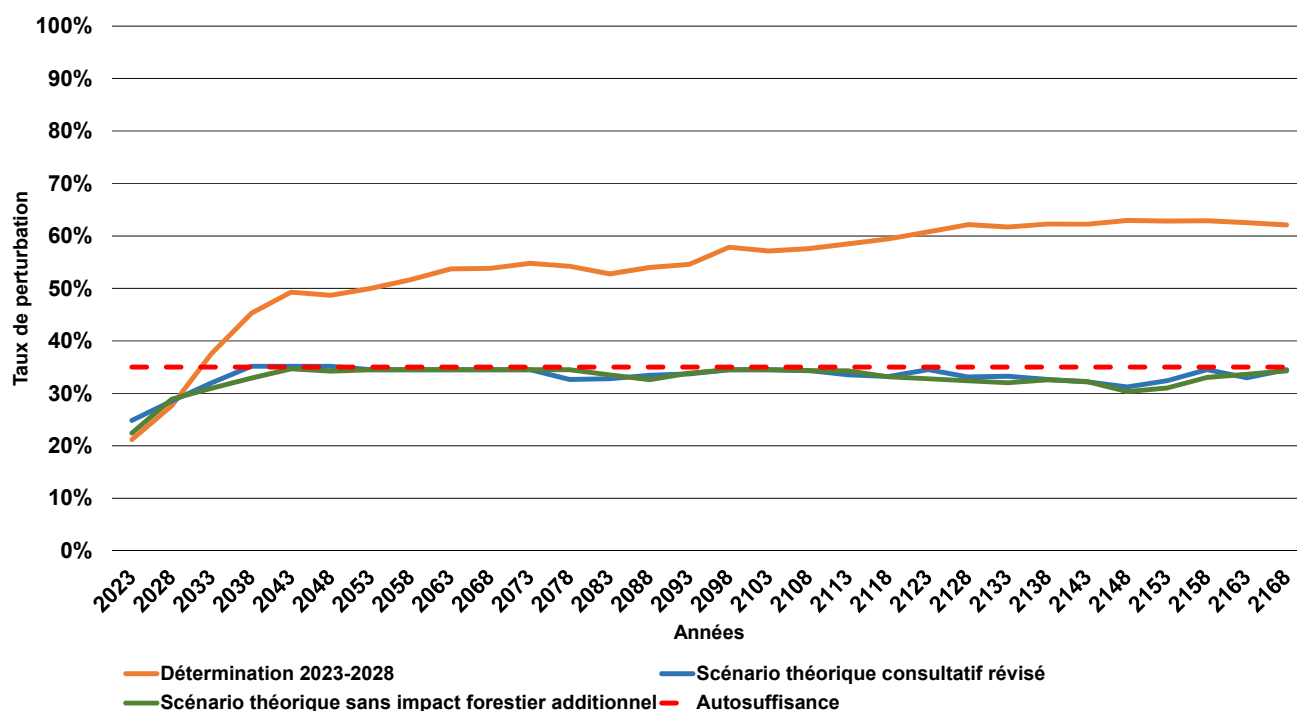


Figure 4. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Manouane

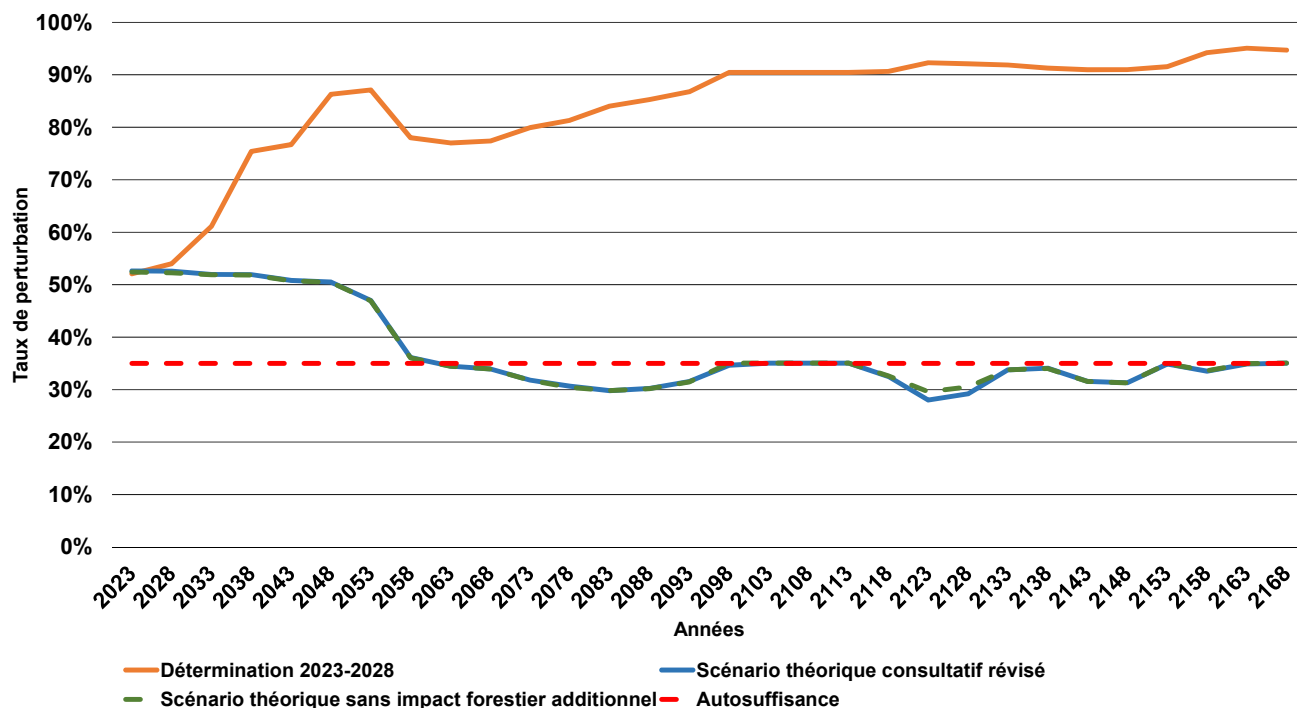


Figure 5. Variation du taux de perturbation de la zone d'habitats résiduels Allenou

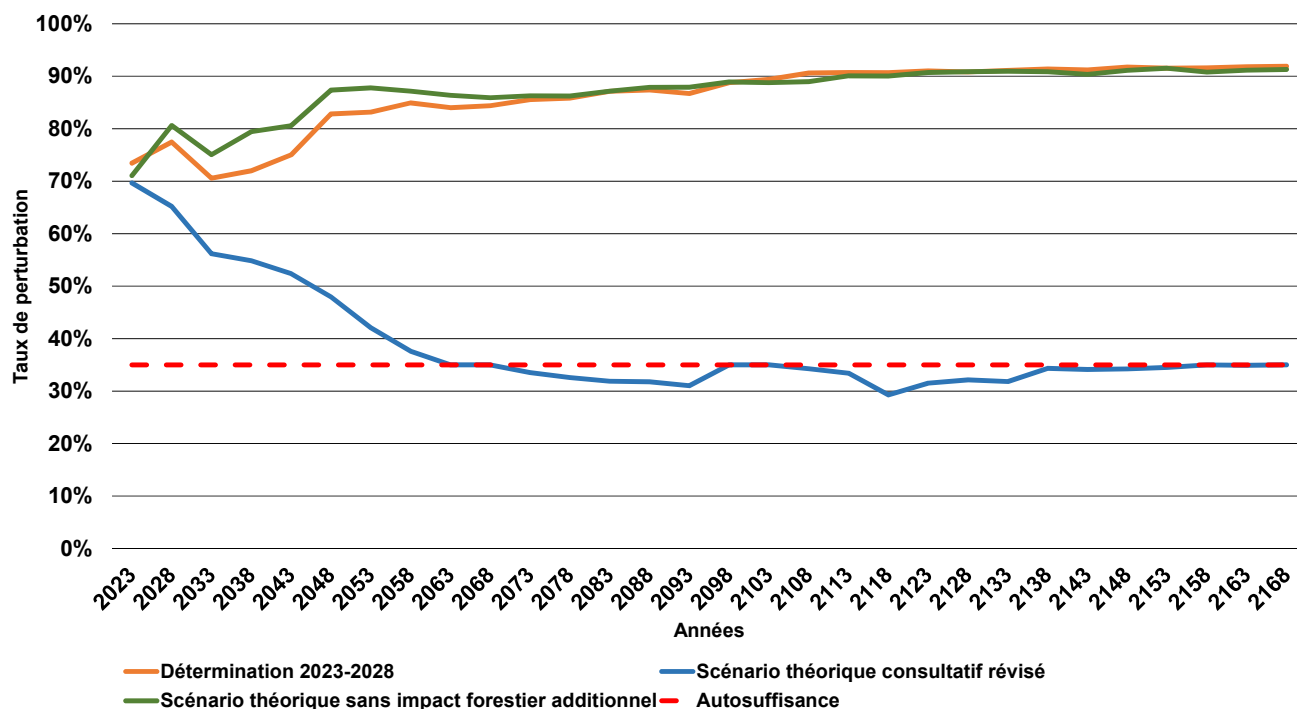


Figure 6. Variation du taux de perturbation de la zone d'habitats résiduels Pérignonka

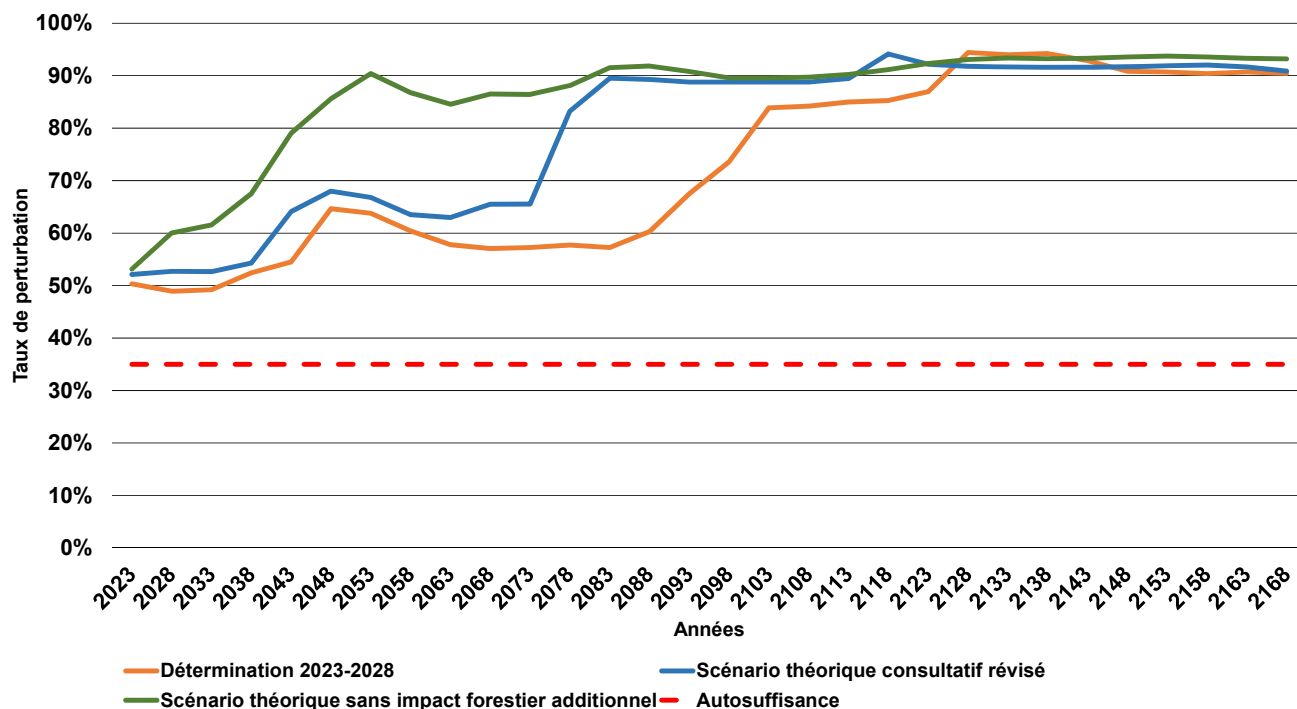


Figure 7. Variation du taux de perturbation de la zone de connectivité Allenou-Pérignon

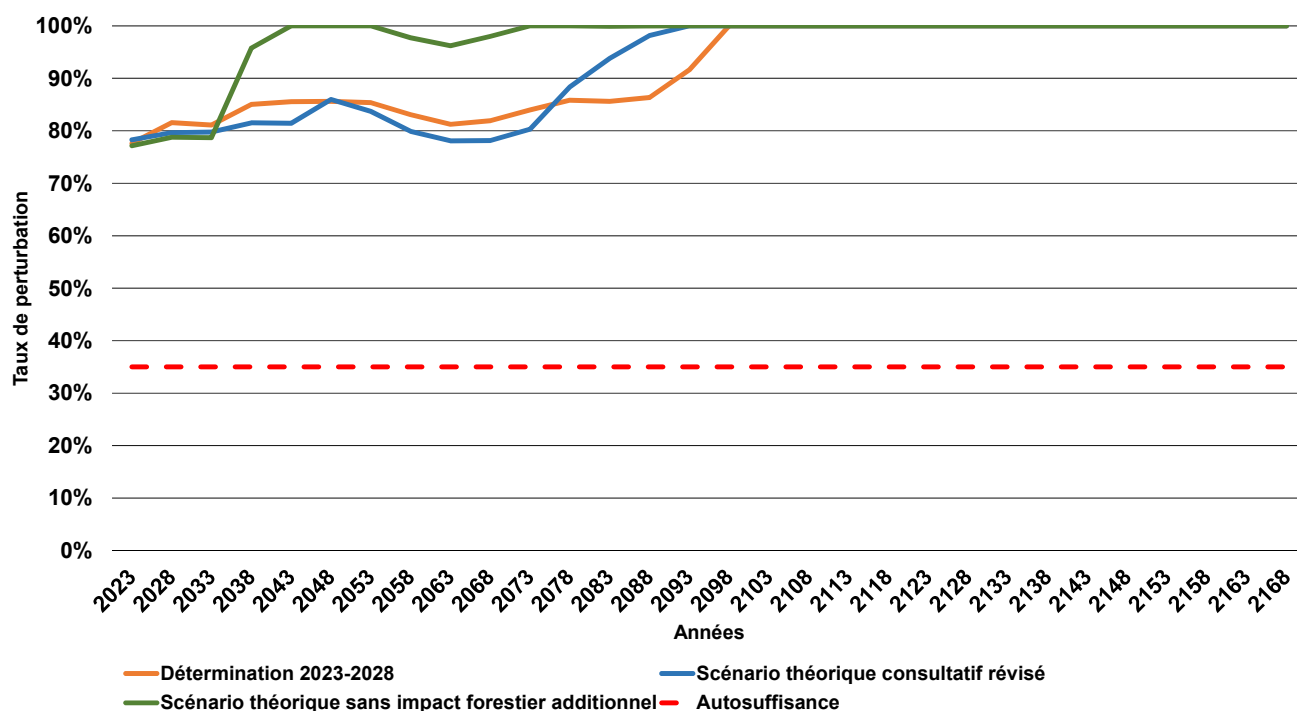


Figure 8. Variation du taux de perturbation de la zone de connectivité Manouane-Pérignon

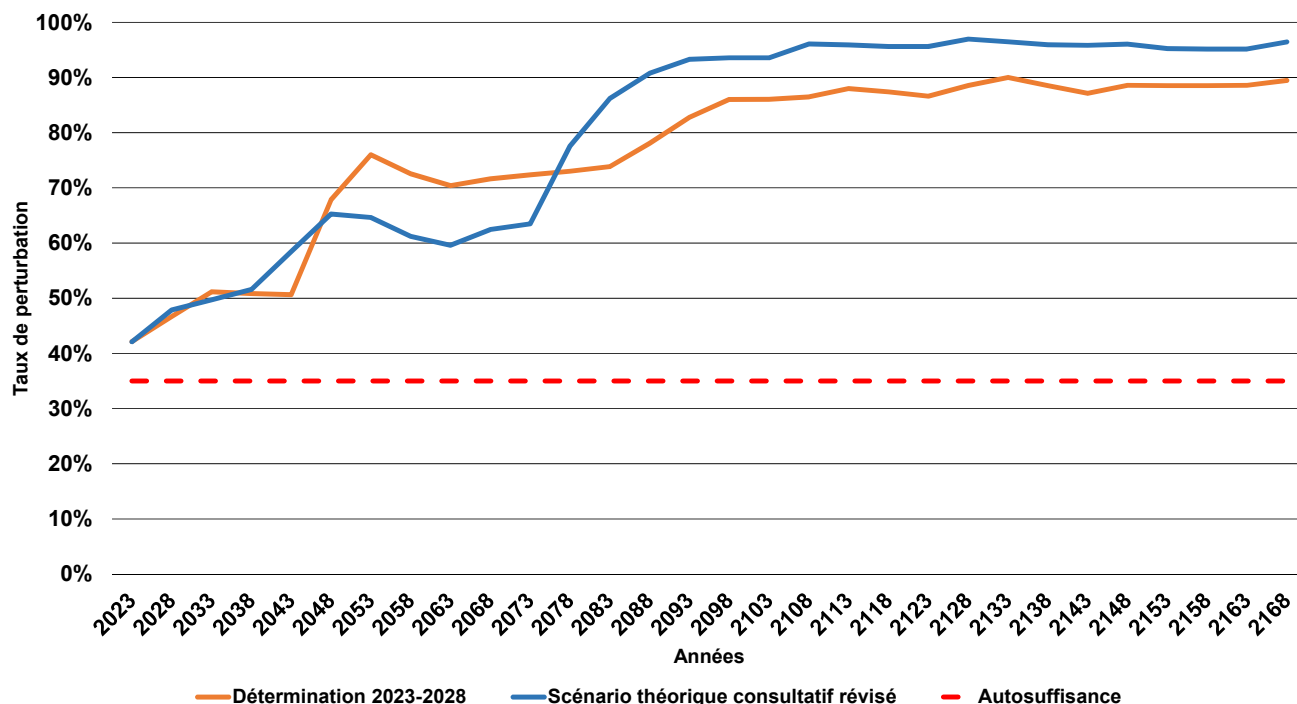


Figure 9. Variation du taux de perturbation de la zone de connectivité Manouane-Pipmuacan²

Capitale-Nationale

Le scénario théorique consultatif révisé s'applique uniquement à l'unité d'aménagement 037-72. Il s'agit de la zone d'habitat en restauration de Charlevoix, qui se situe également au sud de l'unité d'aménagement 023-71. Il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel pour cette zone (tableau 1). La zone est illustrée à la figure 10. La superficie de la zone en restauration et des massifs de protection est présentée au tableau 6.

² Résultats comprenant la portion incluse dans la région de la Côte-Nord. Puisqu'il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel pour la portion occupée par l'unité d'aménagement 097-51 (tableau 1), l'évolution de son taux de perturbation n'est pas présentée.

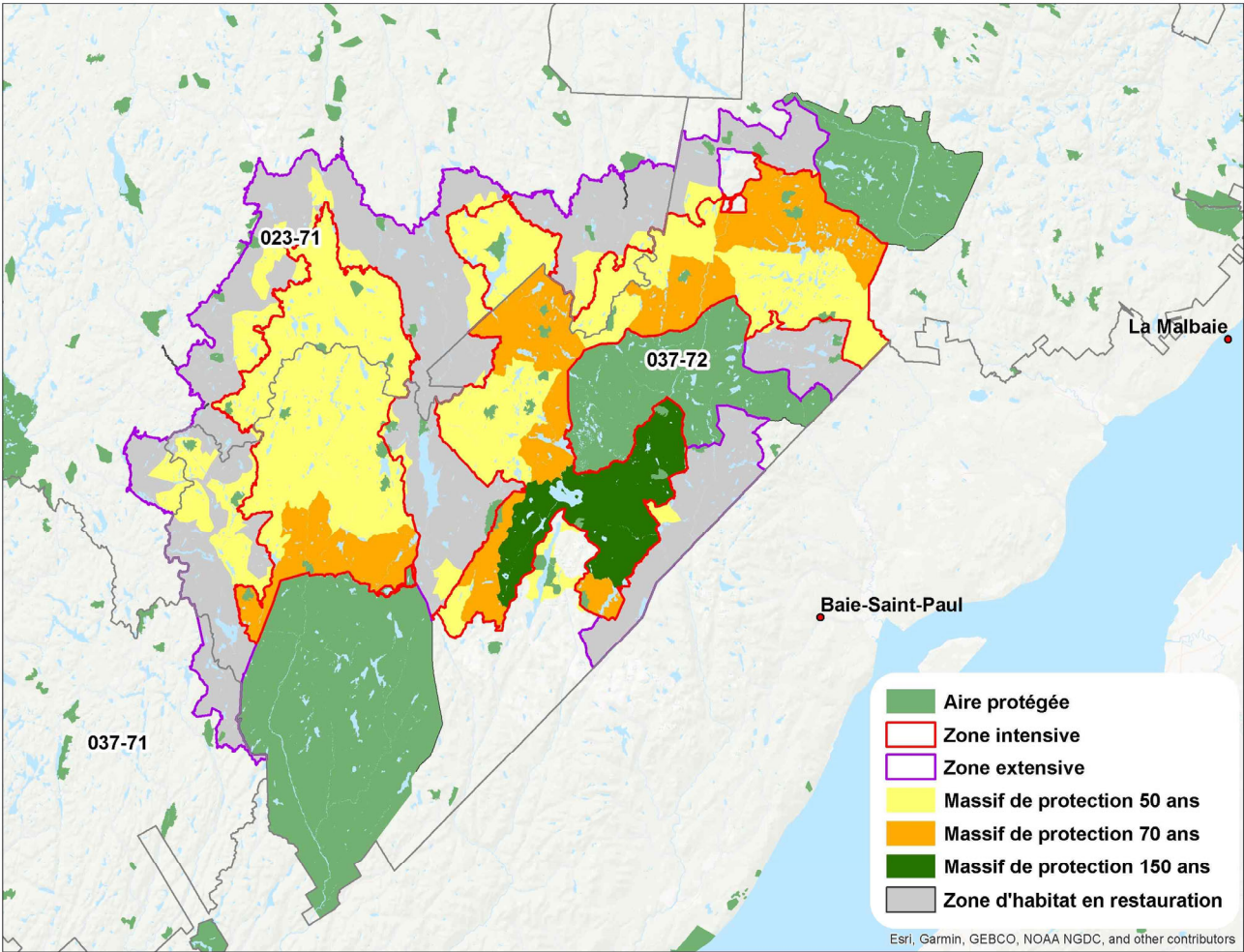


Figure 10. Localisation des zones de modalités du scénario théorique consultatif révisé – Capitale-Nationale

Tableau 6. Superficie de la zone d'habitat et des massifs de protection en fonction de leur durée pour le scénario théorique consultatif révisé

Scénario théorique consultatif révisé						
UA	Zones	Superficies totales brutes (hectares)				Total de la zone
		Sans massif	Durée des massifs de protection			
			50 ans	70 ans	150 ans	
037-72	Zone d'habitat en restauration Charlevoix :					
	Aire protégée				102 930	102 930
	Zone Extensive/Ambiance	69 620	12 350			81 970
	Zone Intensive		69 650	57 220	23 020	149 890
TOTAL RÉGIONAL		69 620	82 000	57 220	125 950	334 790

Des modalités particulières sont appliquées à la zone en fonction des scénarios analysés. Ces modalités sont présentées au tableau 7.



Tableau 7. Modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier pour la zone d'habitat en restauration de Charlevoix

Zone	Modalités	Remarque et particularité
ZHR Charlevoix	Récolte permise en 2023-28 pour certains massifs de protection selon une durée de 50, 70 et 150 ans	La ZHR Charlevoix est présente dans la pointe sud de l'UA 023-71
	Optimisation du calendrier de récolte des compartiments d'organisation spatiale (COS) en un passage, où la récolte est possible sur maximum 10 années consécutives. À la suite d'un passage, le COS doit être fermé à la récolte pour au moins 50 ans.	
	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 20% et plus de la superficie productive d'un compartiment d'organisation spatiale	
	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 80% et plus de la superficie productive de la zone d'utilisation intensive et 70% de la superficie productive de la zone d'ambiance/extensive, excluant les aires protégées	
	Démantèlement en 2023 de tous les chemins dans les zones identifiées	
	Les futurs niveaux de perturbation sont établis à 50% temporaires et 50% permanents afin de reproduire le démantèlement de la plupart des futurs chemins forestiers	
	Taux de perturbation de 35% dès que possible ou 2% supérieur à celui obtenu dans 50 ans s'il n'y a pas de récolte	
	Application des modalités de structure d'âge particulières	

Résultats

Les résultats sont présentés au tableau 8. L'impact du scénario analysé est comparé aux possibilités forestières 2023-2028, par groupe d'essences. La figure 11 présente les taux de perturbation évalués pour chaque zone.

Tableau 8. Comparaison des impacts potentiels sur les possibilités forestières 2023-2028 des modalités d'aménagement analysées par unité d'aménagement

UA	Description du scénario	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
		SEPM	Thuya	Pruche	Pin blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érable à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
37-72	Possibilités 2023-2028	191 600	600	0	1 100	56 300	48 500	6 300	5 500	200	310 100
	Scénario théorique consultatif révisé	175 700	700	0	1 100	57 100	52 400	6 200	5 800	200	299 200
	Δ Possibilités 2023-2028	-15 900	100	-	0	800	3 900	-100	300	0	-10 900

Le scénario théorique consultatif révisé présente un impact supplémentaire à la baisse de 10 900 m³/an sur les possibilités forestières 2023-2028 pour l'unité d'aménagement 037-72. Il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel pour cette unité d'aménagement ni pour la région.

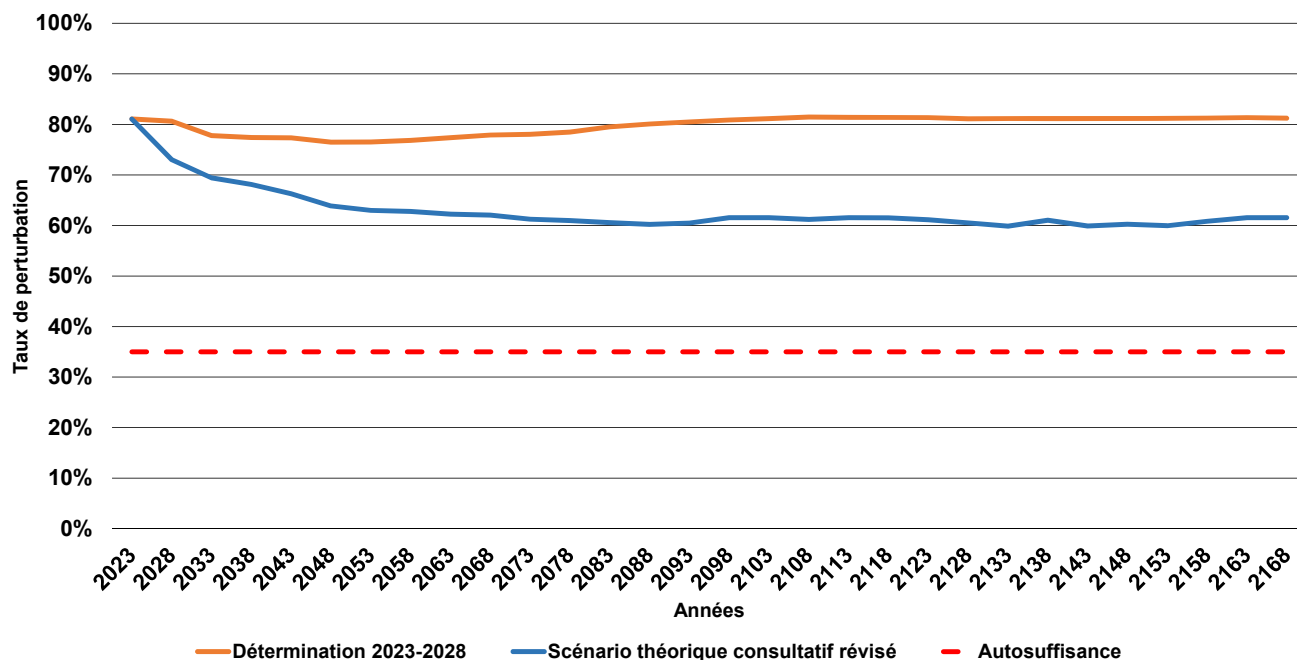


Figure 11. Variation du taux de perturbation de la zone d'habitats résiduels de Charlevoix

Abitibi-Témiscamingue

Le scénario théorique consultatif révisé s'applique à deux unités d'aménagement, soit 081-52 et 083-51. Il s'agit de la zone d'habitat en restauration de Val-d'Or. Il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel pour cette zone (tableau 1). La zone est illustrée à la figure 12. La superficie de la zone et des massifs de protection est présentée au tableau 9.

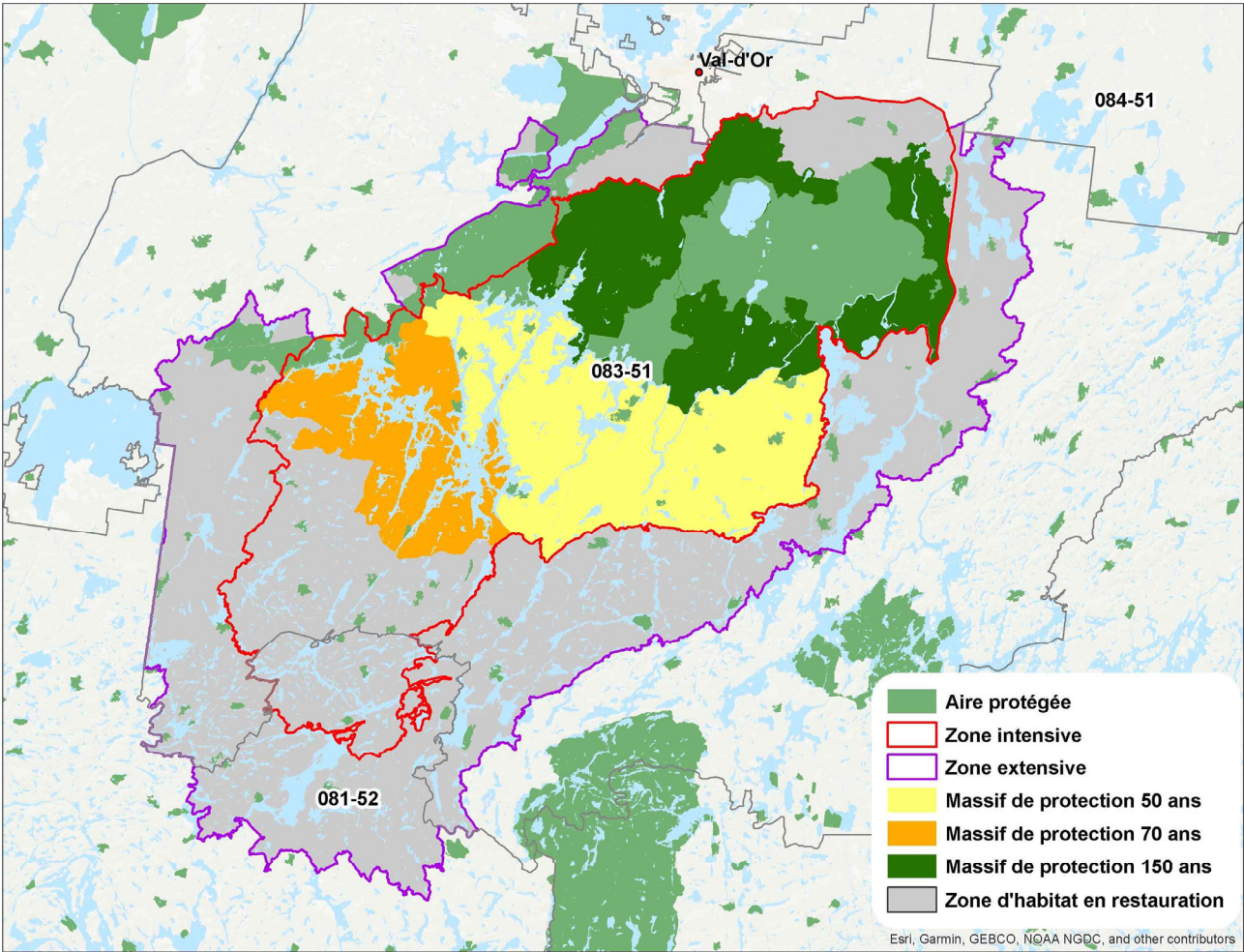


Figure 12. Localisation des zones de modalités du scénario théorique consultatif révisé – Abitibi-Témiscamingue

Tableau 9. Superficie de la zone d'habitat et des massifs de protection en fonction de leur durée pour le scénario théorique consultatif révisé

Scénario théorique consultatif révisé						
UA	Zones	Superficies totales brutes (hectares)				Total de la zone
		Sans massif	Durée des massifs de protection			
			50 ans	70 ans	150 ans	
081-52	Zone d'habitat en restauration Val d'Or :					
	Zone Extensive/Ambiance	45 655				45 655
	Zone Intensive	21 775				21 775
083-51	Zone d'habitat en restauration Val d'Or :					
	Zone Extensive/Ambiance	212 430				212 430
	Zone Intensive	62 270	87 200	52 470	113 430	315 370
TOTAL RÉGIONAL		342 130	87 200	52 470	113 430	595 230



Des modalités particulières sont appliquées à chacune des zones définies. Ces modalités sont présentées au tableau 10.

Tableau 10. Modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier pour la zone d'habitat en restauration (ZHR) de Val-d'Or

Zone	Modalités	Remarque et particularité
ZHR	Massifs de protection selon une durée de 50, 70 et 150 ans	
	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 15% et plus de la superficie productive d'un compartiment d'organisation spatiale	
	Optimisation du calendrier de récolte des compartiments d'organisation spatiale (COS) en un passage, où la récolte est possible sur maximum 10 années consécutives. À la suite d'un passage, le COS doit être fermé à la récolte pour au moins 50 ans.	
	Les futurs niveaux de perturbation sont établis à 80% temporaires et 20% permanents afin de reproduire le démantèlement de la plupart des futurs chemins forestiers	
	Démantèlement en 2023 de tous les chemins dans les zones identifiées	
	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 80% et plus de la superficie productive de la zone d'utilisation intensive et 70% de la superficie productive de la zone extensive	
	Taux de perturbation de 35% dès que possible ou 2% supérieur à celui obtenu dans 50 ans s'il n'y a pas de récolte appliqué séparément à la zone intensive et extensive	

Résultats

Les résultats des scénarios sont présentés au tableau 11. L'impact du scénario analysé est comparé aux possibilités forestières 2023-2028, par groupe d'essences. La figure 13 présente les taux de perturbation évalués pour chaque zone.

Tableau 11. Comparaison des impacts potentiels sur les possibilités forestières 2023-2028 des modalités d'aménagement analysées par unité d'aménagement

UA	Description du scénario	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
		SEPM	Thuya	Pruche	Pin blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érable à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
083-51	Possibilités 2023-2028	600 200	31 000	0	18 000	103 400	208 300	17 000	16 500	200	994 600
	Scénario théorique consultatif révisé	481 000	27 200	0	16 000	100 400	184 900	15 600	14 500	200	839 800
	Δ Possibilités 2023-2028	-119 200	-3 800	-	-2 000	-3 000	-23 400	-1 400	-2 000	0	-154 800
081-52	Possibilités 2023-2028	213 300	40 100	6 700	67 000	74 300	157 800	47 300	50 700	3 900	661 100
	Scénario théorique consultatif révisé	211 700	39 900	5 100	71 400	69 600	157 100	47 300	52 400	4 300	658 800
	Δ Possibilités 2023-2028	-1 600	-200	-1 600	4 400	-4 700	-700	0	1 700	400	-2 300

Le scénario théorique consultatif révisé présente une diminution supplémentaire de -154 800 m³/an des possibilités forestières 2023-2028 pour l'unité d'aménagement 083-51. Ce même scénario a un impact peu significatif sur les possibilités forestières toutes essences pour l'unité d'aménagement 081-52. Pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le scénario théorique consultatif révisé présente un impact supplémentaire à la baisse de -157 100 m³/an. Il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel pour cette région.

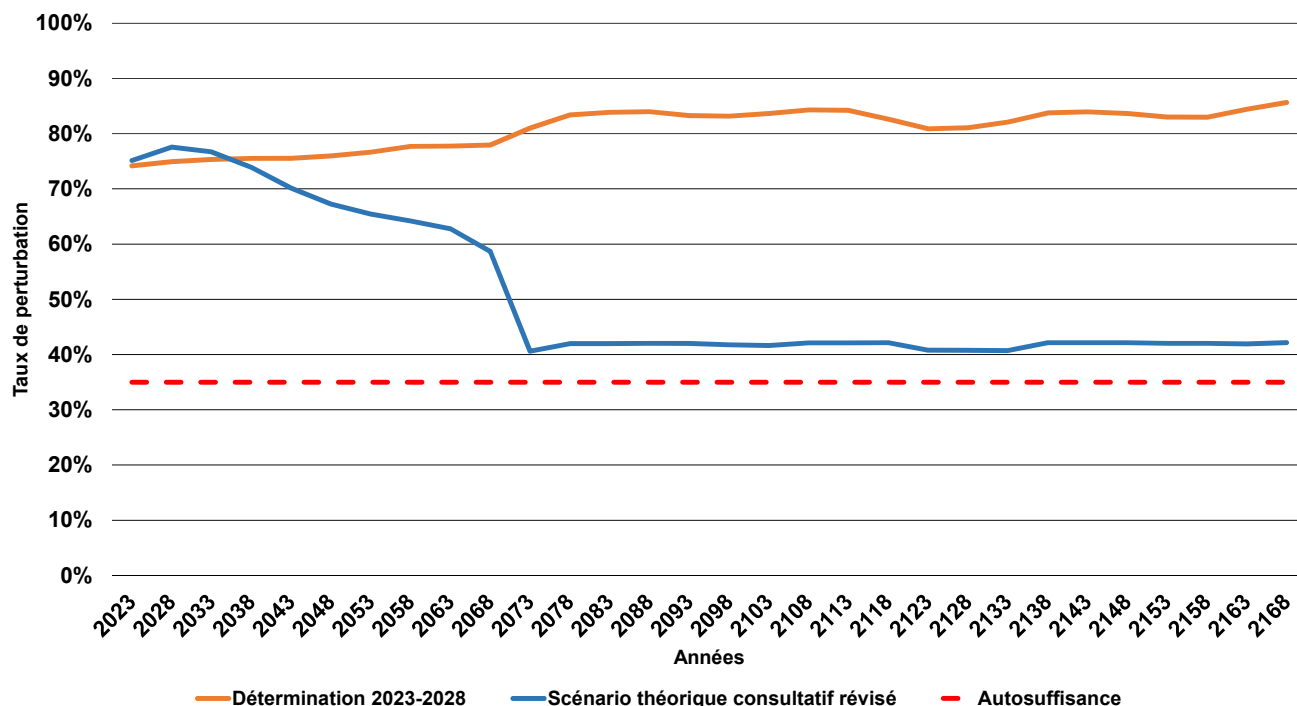


Figure 13. Variation du taux de perturbation de la zone d'habitat en restauration Val-d'Or

Côte-Nord

Les unités d'aménagement 093-51, 093-52, 094-71 et 097-51 sont concernées par le scénario théorique consultatif révisé. Toutefois, il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel prévu dans l'unité d'aménagement 097-51 (tableau 1). Aucun scénario n'a été soumis pour l'unité d'aménagement 095-51. Les différentes zones en fonction des scénarios sont illustrées dans les figures 14 et 15. La superficie des zones et des massifs de protection est présentée aux tableaux 12 et 13.

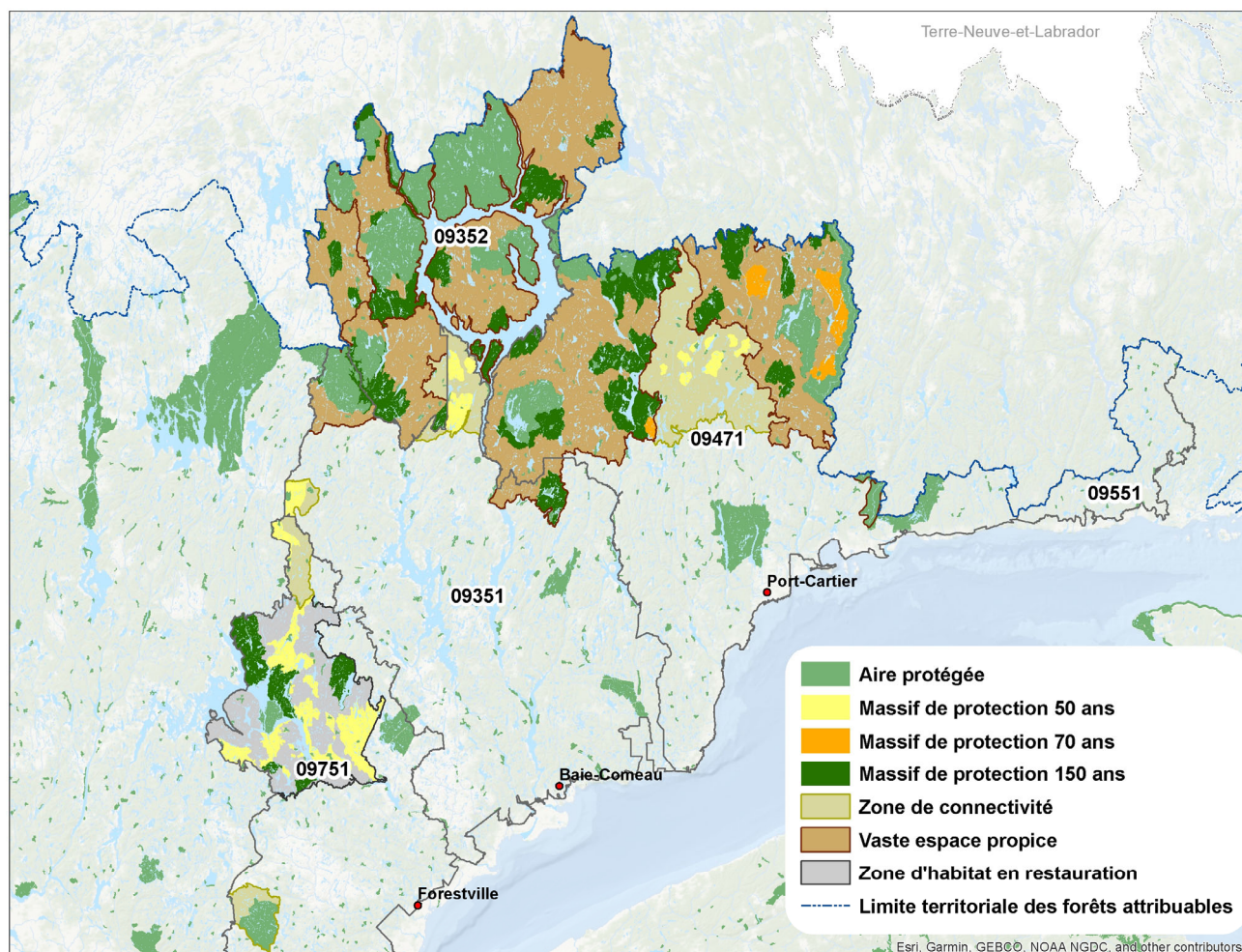


Figure 14. Localisation des zones de modalités du scénario théorique consultatif révisé – Côte-Nord



Tableau 12. Superficie des zones d'habitat et des massifs de protection en fonction de leur durée pour le scénario théorique consultatif révisé

Scénario théorique consultatif révisé						
UA	Zones	Superficies totales brutes (hectares)				Total de la zone
		Sans massif	Durée des massifs de protection			
	50 ans		70 ans	150 ans		
093-51	Vaste espace propice Outardes	31 520			46 630	78 150
	Vaste espace propice Berté	26 030			22 330	48 360
	Zone de connectivité Manouane-Pipmuacan	9 100	13 150			22 250
	Zone de connectivité Outardes-Berté	47 990	26 210			74 200
093-52	Vaste espace propice Outardes	142 980			60 080	203 060
	Vaste espace propice IRL	450 080			459 600	909 680
	Vaste espace propice IRL restauration	94 750			15 150	109 900
	Zone de connectivité Outardes-Berté	16 260				16 260
094-71	Vaste espace propice Berté	342 270		4 460	272 840	619 570
	Vaste espace propice SM3	273 870		88 850	128 720	491 440
	Zone de connectivité Berté-SM3	262 960	21 660			284 620
097-51	Zone d'habitat en restauration Pipmuacan	213 670	119 410		92 330	425 410
	Zone de connectivité Pipmuacan-Akumunan	46 550				46 550
	Zone de connectivité Manouane-Pipmuacan	47 870	13 150			61 020
TOTAL RÉGIONAL		2 005 900	193 580	93 310	1 097 680	3 390 470

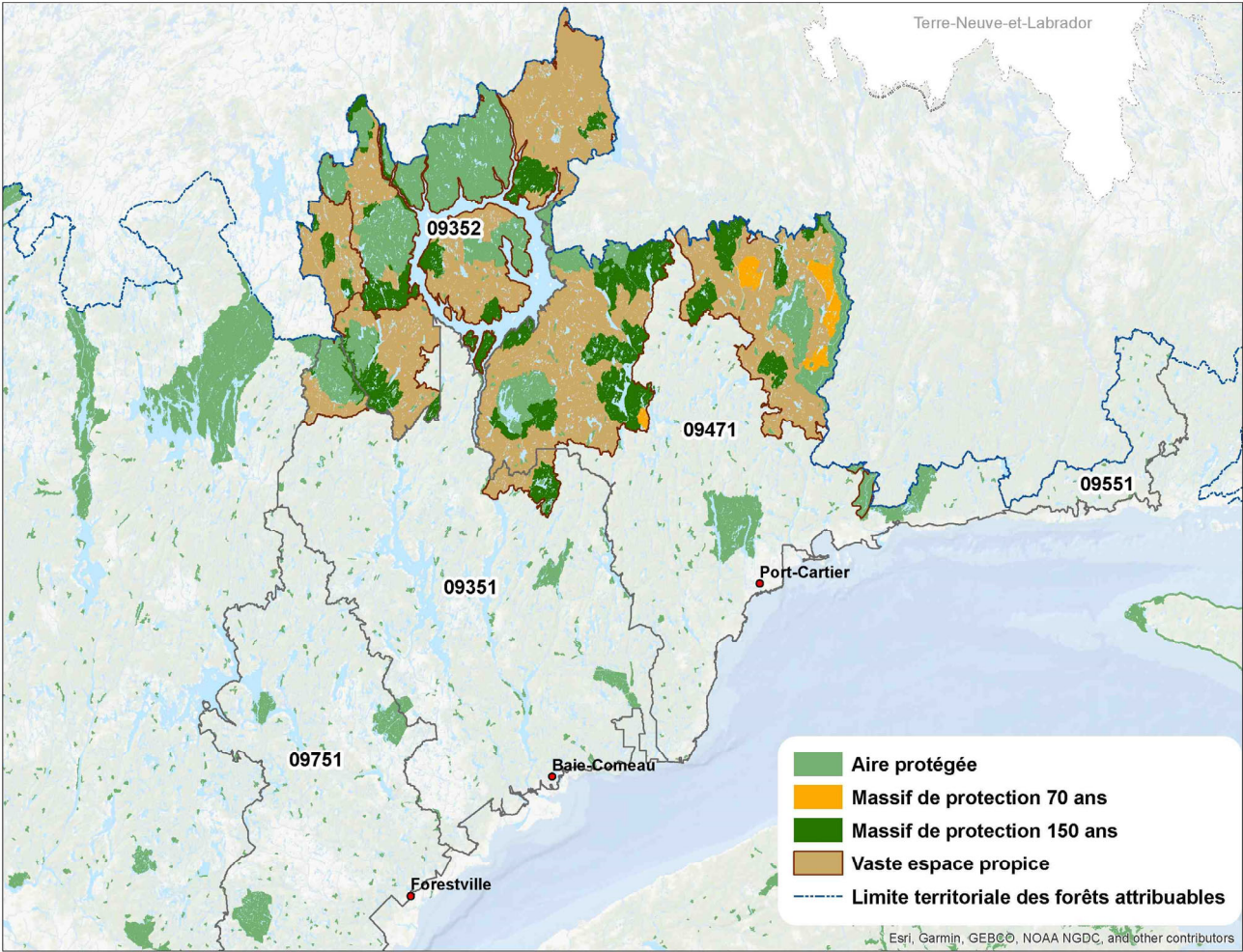


Figure 15. Localisation des zones de modalités du scénario théorique sans impact forestier additionnel

Tableau 13. Superficie des zones d'habitat et des massifs de protection en fonction de leur durée pour le scénario théorique sans impact forestier additionnel

Scénario théorique sans impact forestier additionnel						
UA	Zones	Superficies totales brutes (hectares)				Total de la zone
		Sans massif	Durée des massifs de protection			
			50 ans	70 ans	150 ans	
093-51	Vaste espace propice Outardes	31 520			46 630	78 150
	Vaste espace propice Berté	26 030			22 330	48 360
093-52	Vaste espace propice Outardes	142 980			60 080	203 060
	Vaste espace propice IRL	450 080			459 600	909 680
	Vaste espace propice IRL restauration	94 750			15 150	109 900
094-71	Vaste espace propice Berté	342 270		4 460	272 840	619 570
	Vaste espace propice SM3	273 870		88 850	128 720	491 440
097-51	Non applicable					
TOTAL RÉGIONAL		1 361 500		93 310	1 005 350	2 460 160



Des modalités particulières sont appliquées à chacune des zones définies. Ces modalités sont présentées au tableau 14.

Tableau 14. Modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier en fonction des zones des vastes espaces propices (VEP), des zones d'habitat en restauration (ZHR) ou des zones de connectivité (ZC)

Zones	Modalités	Remarques et particularité
VEP	Taux de perturbation de 35% dès que possible	
VEP/ZHR	Massifs de protection selon une durée de 50, 70 et 150 ans	
	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 15% et plus de la superficie productive d'un compartiment d'organisation spatiale (COS)	
	Optimisation du calendrier de récolte des compartiments d'organisation spatiale (COS) en un passage, où la récolte est possible sur maximum 15 années consécutives. À la suite d'un passage, le COS doit être fermé à la récolte pour au moins 50 ans.	
	Les futurs niveaux de perturbation sont établis à 80% temporaires et 20% permanents afin de reproduire le démantèlement de la plupart des futurs chemins forestiers	
ZHR	Taux de perturbation de 35% dès que possible ou 5% supérieur à celui obtenu dans 50 ans s'il n'y a pas de récolte	
	Démantèlement en 2023 de tous les chemins dans les zones identifiées	
ZC	Massifs de protection selon une durée de 50 ans	
	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 70% et plus de la superficie productive de la zone de connectivité, dès 2023 ou lorsque possible en l'absence de récolte	
Particularités		
ZC Pipmuacan-Akumunan	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 70% ou 80% et plus de la superficie productive pour les compartiments d'organisation spatiale identifiés, dès 2023 ou lorsque possible en l'absence de récolte	

Résultats

Les résultats des scénarios sont présentés au tableau 15. L'impact des scénarios analysés est comparé aux possibilités forestières 2023-2028, par groupe d'essences. Les figures 16 à 24 présentent les taux de perturbation évalués pour chaque zone.



Tableau 15. Comparaison des impacts potentiels sur les possibilités forestières 2023-2028 des modalités d'aménagement analysées par unité d'aménagement

UA	Description du scénario	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									Total
		SEPM	Thuya	Pruche	Pin blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érable à sucre et rouge	Autres feuillus durs	
093-51	Possibilités 2023-2028	1 022 700	0	-	0	15 500	97 900	0	500	0	1 136 600
	Scénario théorique consultatif révisé	1 026 800	0	-	100	18 000	93 400	0	600	0	1 138 900
	Δ Possibilités 2023-2028	4 100	-	-	100	2 500	-4 500	0	100	0	2 300
	Scénario théorique sans impact forestier additionnel	1 028 300	0	-	100	18 300	95 400	0	600	0	1 142 700
	Δ Possibilités 2023-2028	5 600	0	-	100	2 800	-2 500	0	100	0	6 100
093-52	Possibilités 2023-2028	234 700	0	0	0	1 700	12 000	0	100	0	248 500
	Scénario théorique consultatif révisé	182 500	0	-	0	1 100	7 000	0	0	0	190 600
	Δ Possibilités 2023-2028	-52 200	-	-	0	-600	-5 000	0	-100	0	-57 900
	Scénario théorique sans impact forestier additionnel	184 700	0	-	0	1 500	7 200	0	0	0	193 400
	Δ Possibilités 2023-2028	-50 000	0	-	0	-200	-4 800	0	-100	0	-55 100
094-71	Possibilités 2023-2028	1 076 900	0	0	0	22 100	66 600	0	100	0	1 165 700
	Scénario théorique consultatif révisé	901 700	0	-	0	20 100	62 900	0	100	0	984 800
	Δ Possibilités 2023-2028	-175 200	-	-	0	-2 000	-3 700	0	0	0	-180 900
	Scénario théorique sans impact forestier additionnel	902 000	0	-	0	20 100	62 900	0	100	0	985 100
	Δ Possibilités 2023-2028	-174 900	-	-	0	-2 000	-3 700	0	0	0	-180 600
097-51	Possibilités 2023-2028	735 300	500	0	400	155 700	146 900	3 300	6 000	500	1 048 600
	Scénario théorique consultatif révisé	541 400	500	0	400	139 200	115 000	4 100	6 200	400	807 200
	Δ Possibilités 2023-2028	-193 900	-	-	-	-16 500	-31 900	800	200	-100	-241 400

Le scénario théorique consultatif révisé présente un impact supplémentaire à la baisse de - 477 900 m³/an sur les possibilités forestières 2023-2028 pour la région de la Côte-Nord. Alors que le scénario théorique sans impact forestier additionnel présente un impact supplémentaire à la baisse de -229 600 m³/an. La différence des résultats entre les scénarios s'explique par le retrait de certaines zones dans le scénario théorique sans impact forestier additionnel (tableau 1).

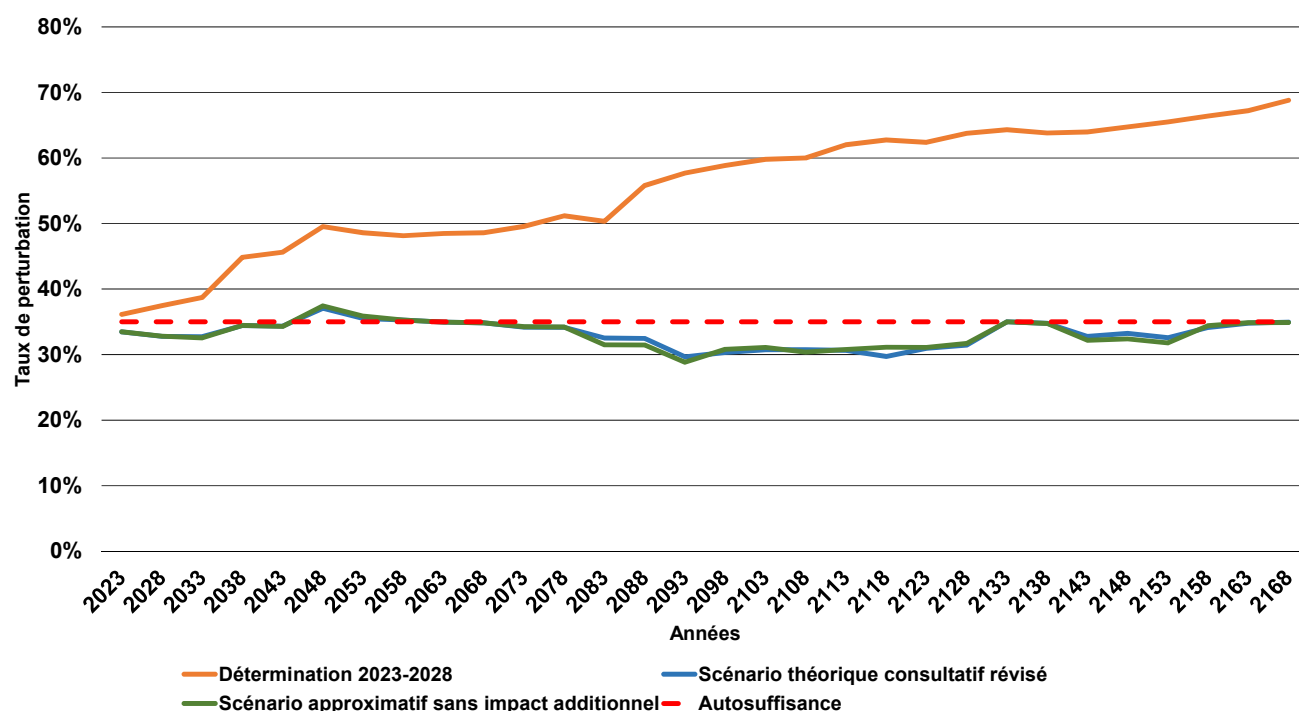


Figure 16. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Outardes

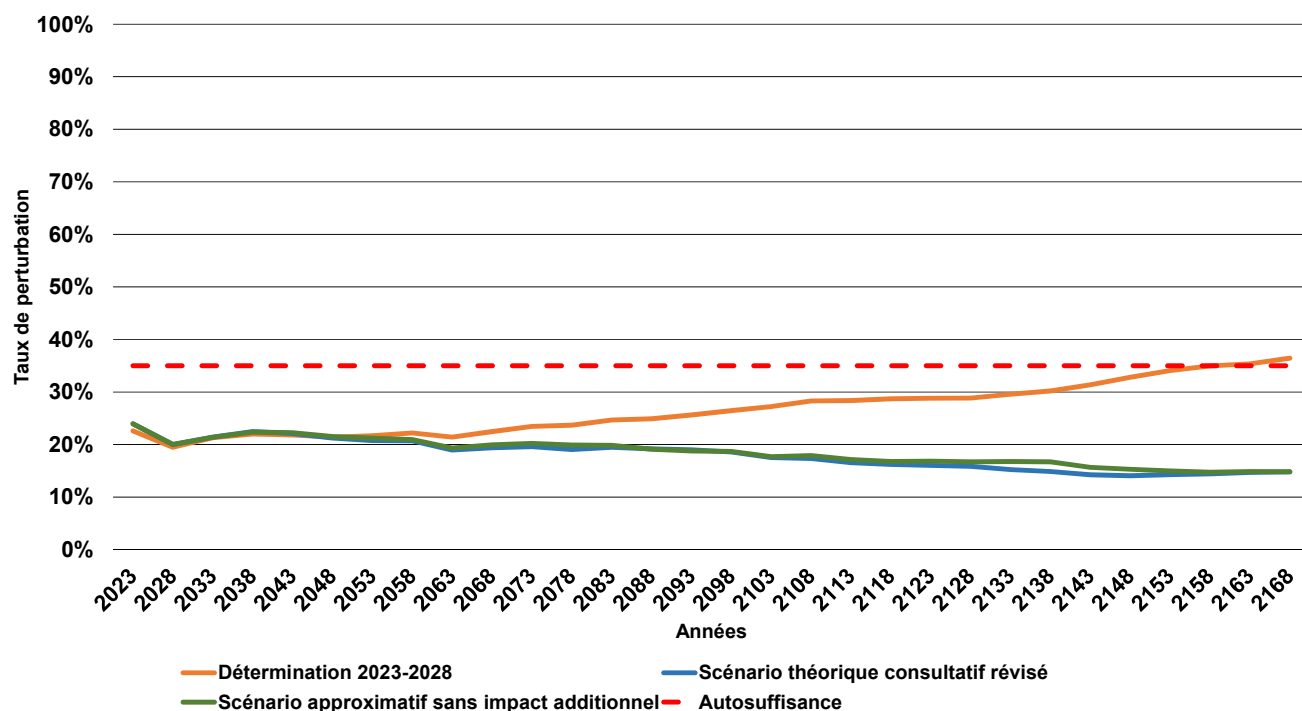


Figure 17. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Île René-Levasseur

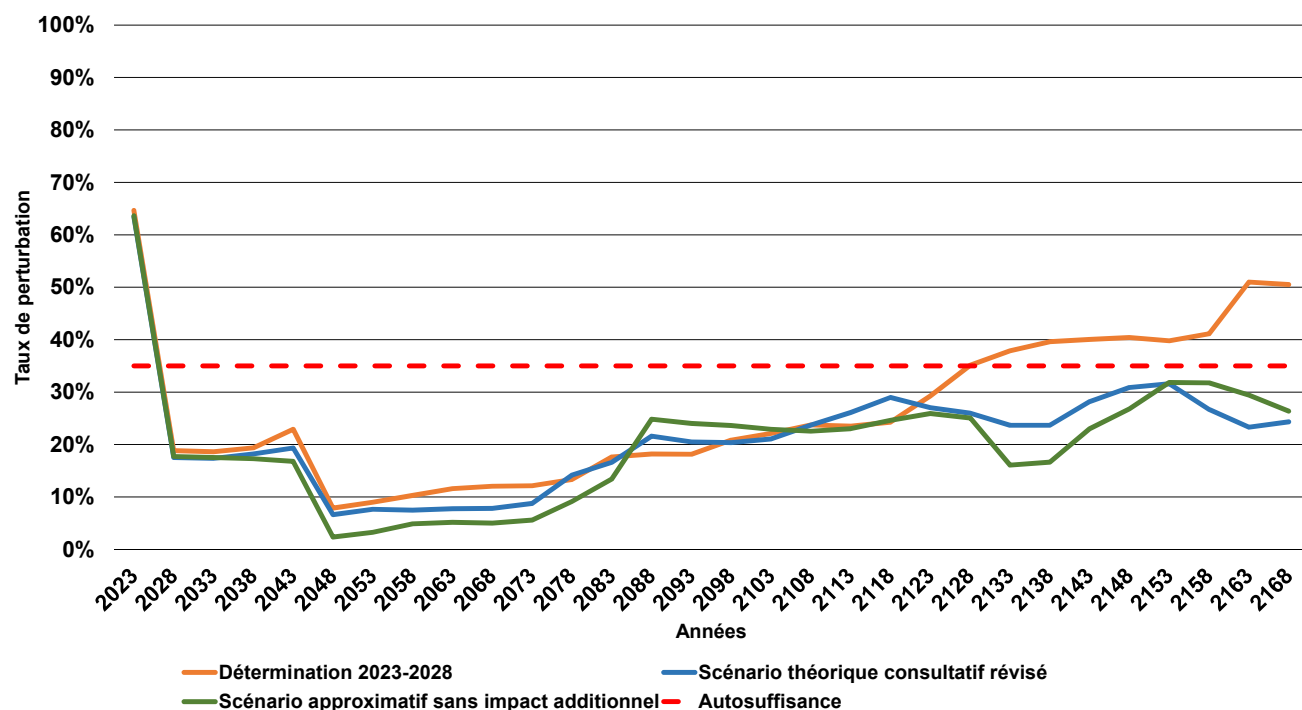


Figure 18. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Île René-Levasseur Restauration

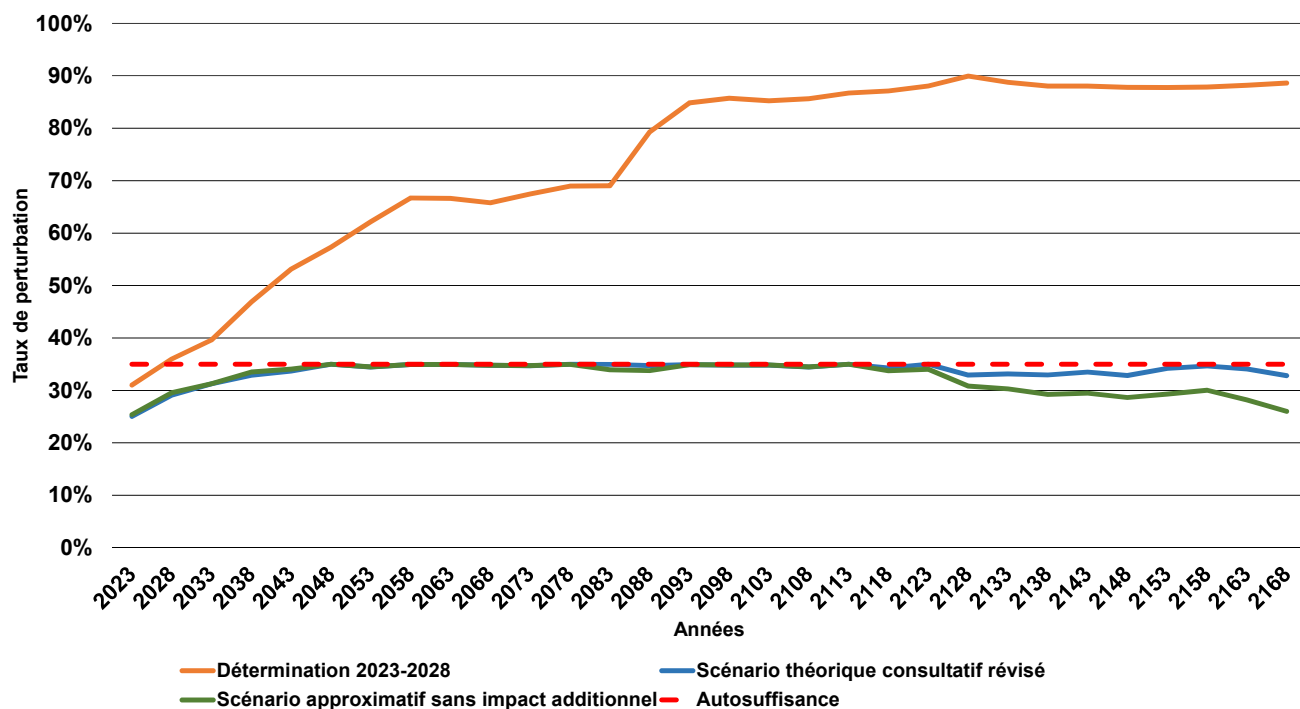


Figure 19. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Berté

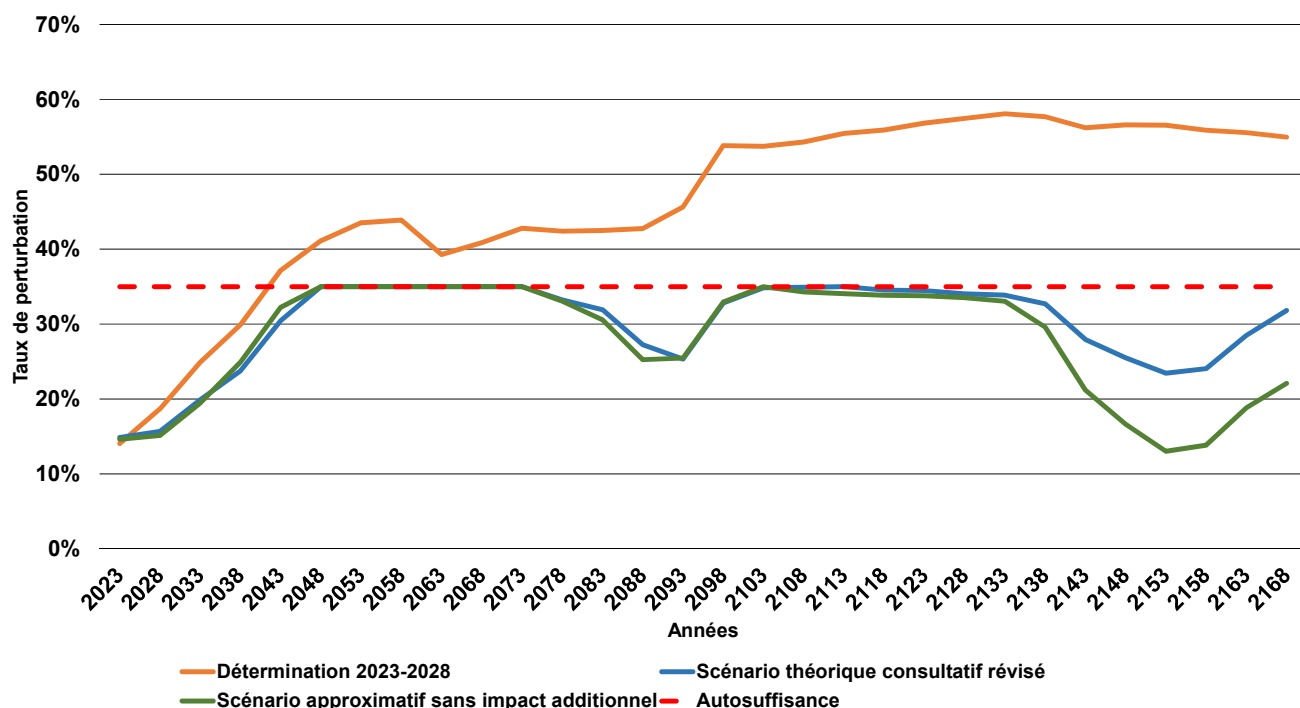


Figure 20. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice SM3

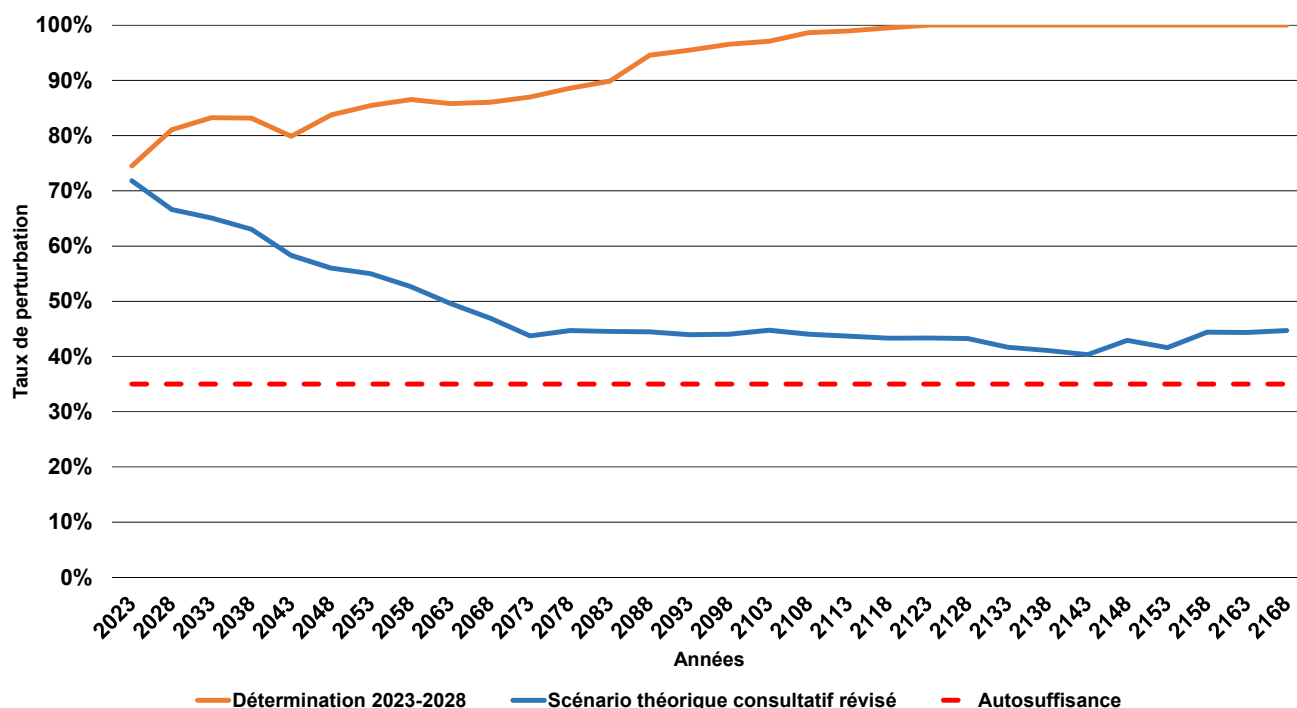


Figure 21. Variation du taux de perturbation de la zone d'habitats résiduels Pipmuacan³

³ Résultats comprenant la portion incluse dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Puisqu'il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel pour la portion occupée par les unités d'aménagement 023-71 et 097-51 (tableau 1), l'évolution de son taux de perturbation n'est pas présentée.

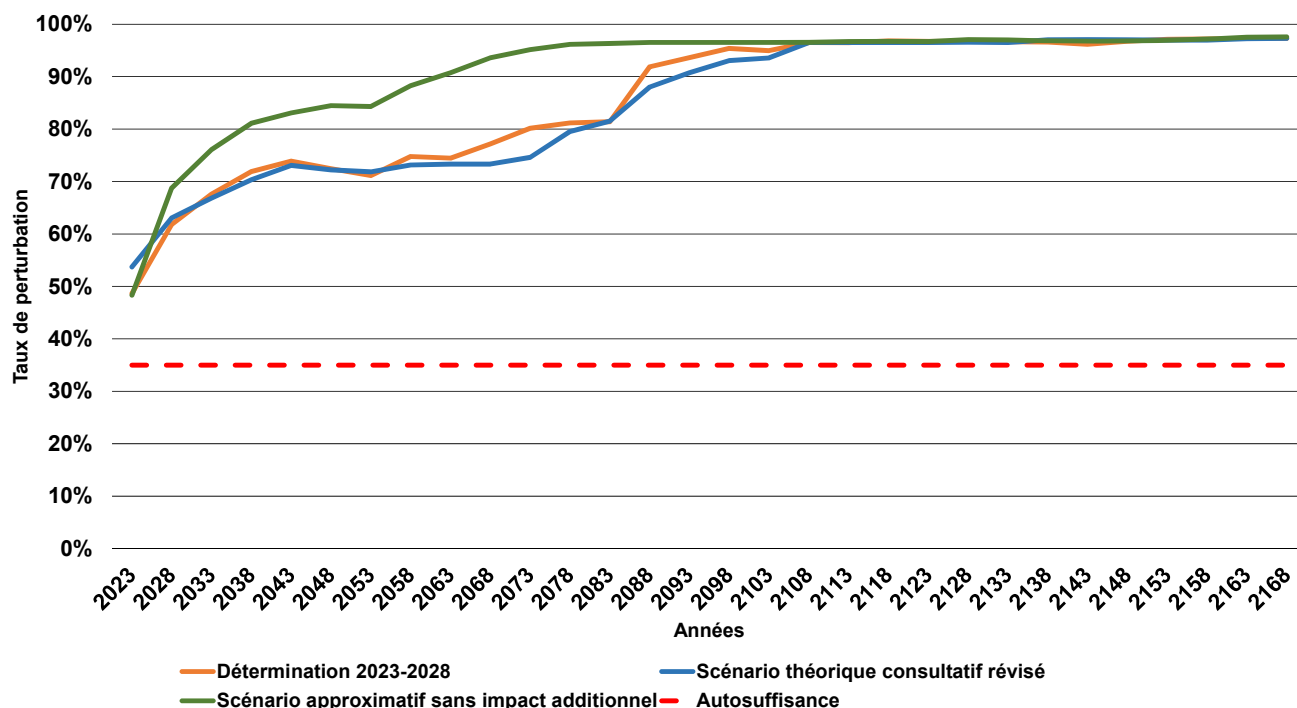


Figure 22. Variation du taux de perturbation de la zone de connectivité Outardes-Berté

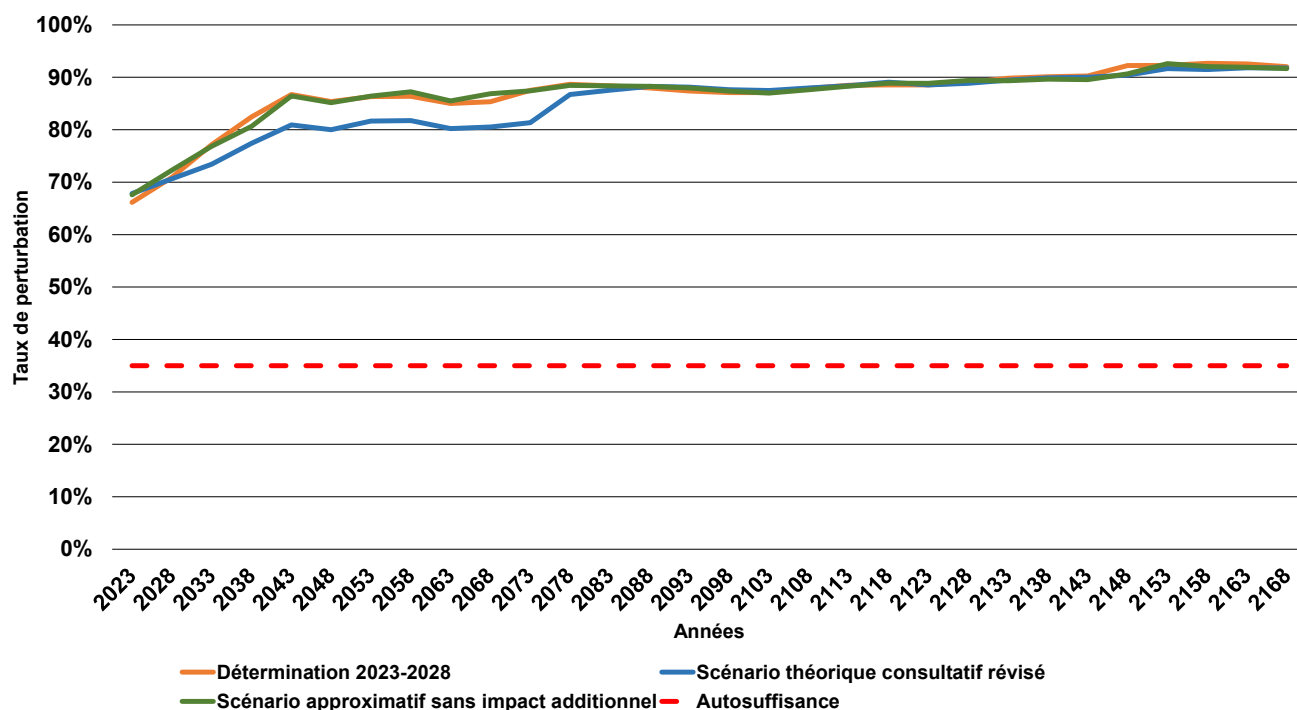


Figure 23. Variation du taux de perturbation de la zone de connectivité Berté-SM3

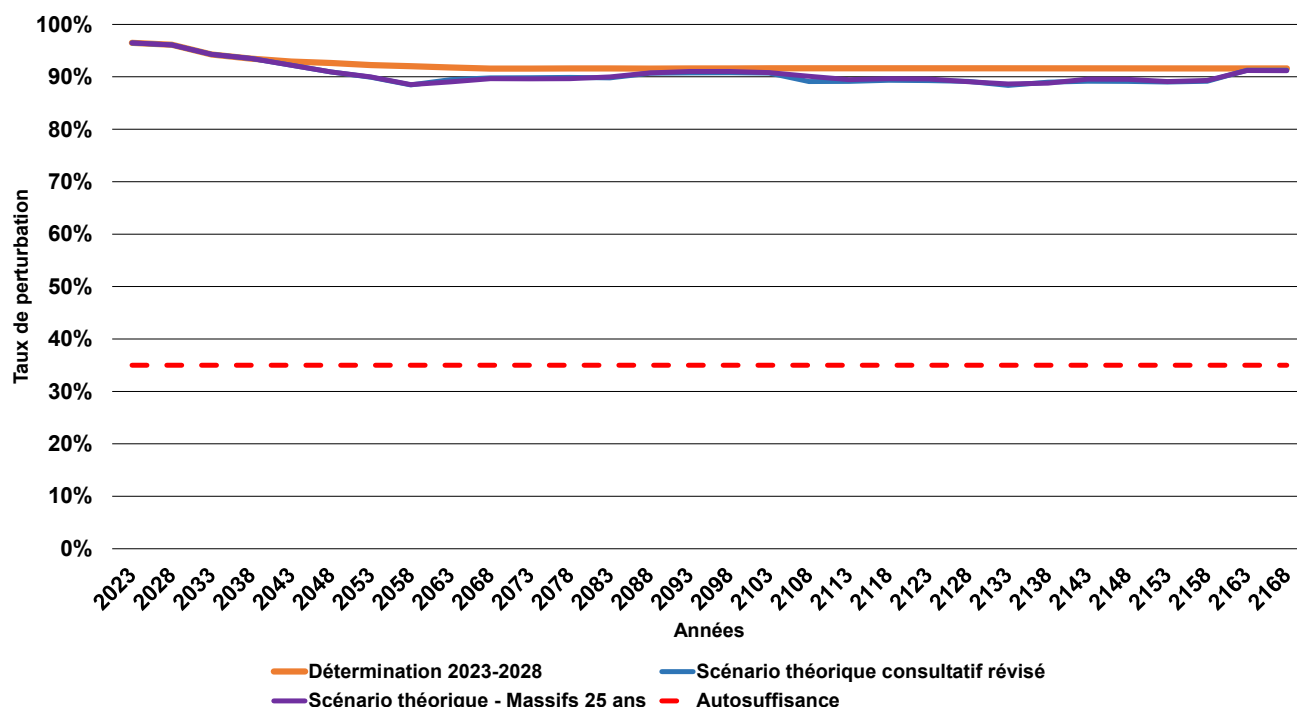


Figure 24. Variation du taux de perturbation de la zone de connectivité Pipmuacan-Akumunan⁴

Nord-du-Québec

Le scénario théorique consultatif révisé s'applique uniquement au vaste espace propice Détour (VEP). Bien que trois unités d'aménagement soient concernées par ce territoire, les analyses n'ont porté que sur l'unité d'aménagement 085-51. L'habitat du caribou forestier dans les unités d'aménagement 085-62 et 086-52 est entièrement superposé aux paysages paludifiés, où la récolte est dorénavant proscrite. Il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel pour cette zone (tableau 1). La zone est illustrée à la figure 25. La superficie de la zone et des massifs de protection est présentée au tableau 16.

Par ailleurs, en ce qui concerne la région Nord-du-Québec, le Forestier en chef n'a pas reçu de scénarios pour le territoire couvrant l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec*. En l'absence de nouveaux scénarios et dans le but d'avoir une vision globale, l'impact sur les possibilités forestières 2023-2028 des modalités en vigueur est repris à la fin de la section.

⁴ Résultats comprenant la portion incluse dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Puisqu'il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel pour la portion occupée par les unités d'aménagement 023-71 et 097-51 (tableau 1), l'évolution de son taux de perturbation n'est pas présentée.

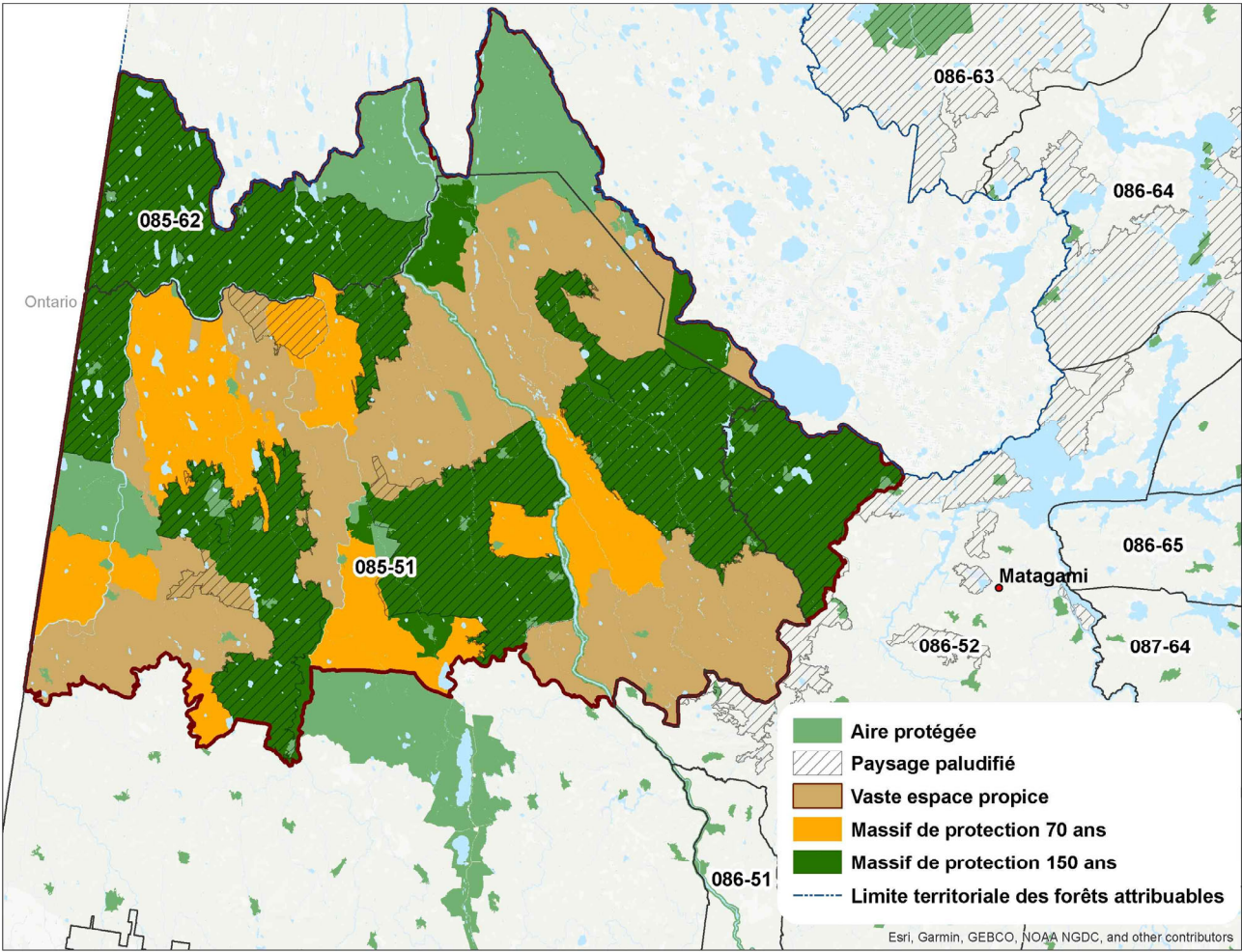


Figure 25. Localisation des zones de modalités du scénario théorique consultatif révisé

Tableau 16. Superficie de la zone d'habitat et des massifs de protection en fonction de leur durée pour le scénario théorique consultatif révisé

Scénario théorique consultatif révisé						
UA	Zone	Superficies totales brutes (hectares)				Total de la zone
		Sans massif	Durée des massifs de protection			
			50 ans	70 ans	150 ans	
085-51	Vaste espace propice Détour	215 060		115 140	204 930	535 130
086-52	Vaste espace propice Détour				36 040	36 040
085-62	Vaste espace propice Détour	6 910			125 140	132 050
TOTAL RÉGIONAL		221 970		115 140	366 110	703 220

Des modalités particulières sont appliquées dans le vaste espace propice. Ces modalités sont présentées au tableau 17.



Tableau 17. Modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier pour la zone du vaste espace propice (VEP) Détour.

Zone	Modalités	Remarque et particularité
VEP	Taux de perturbation de 35% dès que possible	
	Massifs de protection selon une durée de 50, 70 et 150 ans	
	Proportion minimale de forêt de 7 mètres et plus représentant 20% et plus de la superficie productive d'un compartiment d'organisation spatiale (COS)	
	Optimisation du calendrier de récolte des compartiments d'organisation spatiale (COS) en un passage, où la récolte est possible sur maximum 15 années consécutives. À la suite d'un passage, le COS doit être fermé à la récolte pour au moins 50 ans.	
	Les futurs niveaux de perturbation sont établis à 80% temporaires et 20% permanents afin de reproduire le démantèlement de la plupart des futurs chemins forestiers	

Résultats

Les résultats sont présentés au tableau 18. L'impact du scénario analysé est comparé aux possibilités forestières 2023-2028, par groupe d'essences. La figure 26 présente les taux de perturbation évalués pour chaque zone.

Tableau 18. Comparaison des impacts potentiels sur les possibilités forestières 2023-2028 des modalités d'aménagement analysées

UA	Description du scénario	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									Total
		SEPM	Thuya	Pruche	Pin blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érable à sucre et rouge	Autres feuillus durs	
085-51	Possibilités 2023-2028	469 100	0	0	0	129 500	13 000	0	100	0	611 700
	Scénario théorique consultatif révisé	482 500	0	0	0	129 300	14 800	0	100	0	626 700
	Δ Possibilités 2023-2028	13 400	-	-	-	-200	1 800	-	0	-	15 000
085-62	Possibilités 2023-2028	4 000	0	0	0	700	100	0	0	0	4 800
	Scénario théorique consultatif révisé	4 000	0	0	0	700	100	0	0	0	4 800
	Δ Possibilités 2023-2028	0	-	-	-	0	0	-	0	-	0
086-52	Possibilités 2023-2028	237 200	0	0	0	91 500	5 600	0	0	0	334 300
	Scénario théorique consultatif révisé	237 200	0	0	0	91 500	5 600	0	0	0	334 300
	Δ Possibilités 2023-2028	0	-	-	-	0	0	-	0	-	0

Le scénario théorique consultatif révisé présente un impact à la hausse de 15 000 m³/an sur les possibilités forestières 2023-2028 pour l'unité d'aménagement 085-51. Il n'y a pas d'impact des modalités pour les unités d'aménagement 085-62 et 086-52 puisque la zone d'habitat superpose les paysages paludifiés où la récolte est dorénavant proscrite. D'une superficie de 155 000 hectares, le retrait des paysages paludifiés a entraîné une baisse 105 000 m³ bruts en essences résineuses par année pour 2023-2028. Pour la région du Nord-du-Québec, le vaste espace propice Détour présente un impact peu significatif. Il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel pour cette zone.

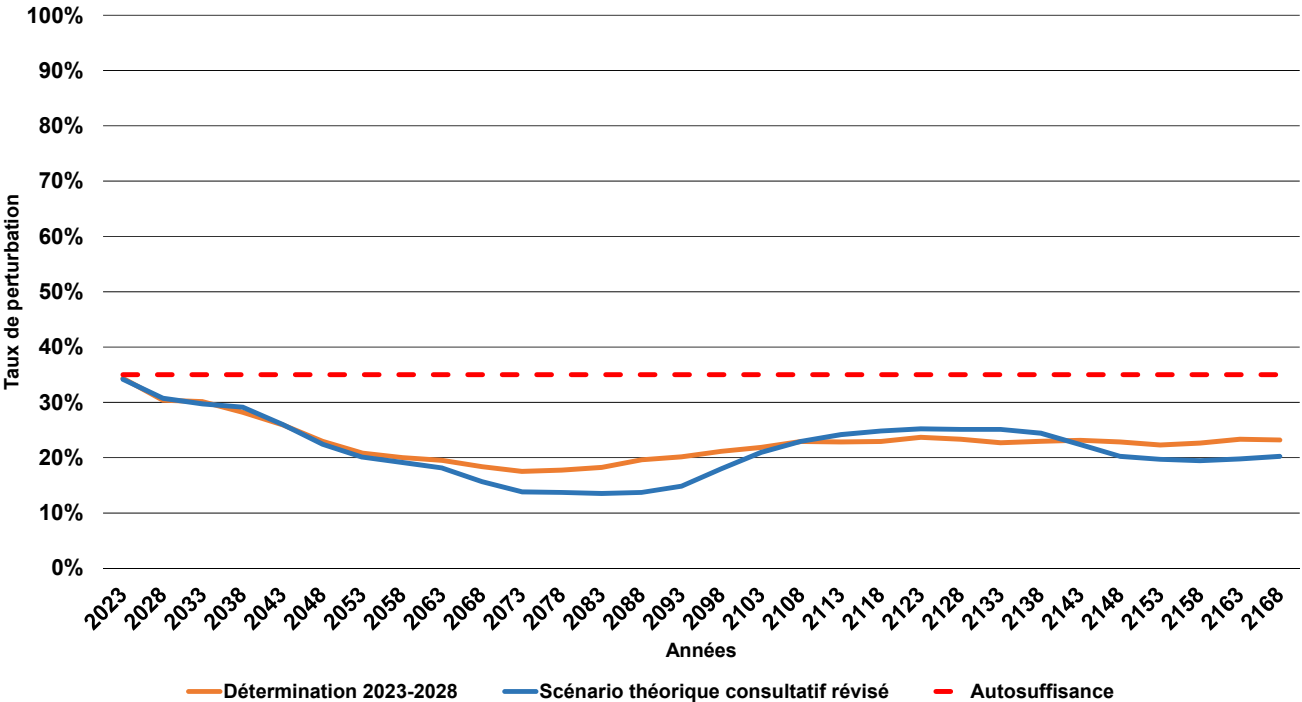


Figure 26. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Détour

En ce qui concerne les modalités de protection de l'habitat du caribou en vigueur dans le territoire couvrant l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec, l'impact sur les possibilités forestières 2023-2028 est présenté au tableau 19. Les taux de perturbation n'ont pas été évalués pour ce territoire.

Tableau 19. Impact des modalités de protection 2023-2028 dans le territoire couvrant l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec et autres impacts considérés dans la région pour la protection de l'habitat du caribou

Unités d'aménagement	Modalités considérées pour 2023-2028
086-63	-11 100
086-66	-17 900
026-61	-49 500
026-63	-3 300
026-64	-21 200
026-65	-49 500
Nouvelles aires protégées	-70 000
Paysages paludifiés	-105 000
Total	-327 500



Bas-Saint-Laurent et Gaspésie

Les analyses demandées touchent quatre unités d'aménagement localisées dans deux régions, soit le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Le scénario théorique consultatif révisé couvre les unités d'aménagement 012-72, 111-61, 112-62 et 112-63. Bien que l'unité d'aménagement 112-62 ne soit pas comprise dans l'habitat du caribou montagnard, cette unité fait partie de l'analyse afin d'atténuer régionalement les impacts attendus des modalités associées à la restauration de l'habitat. Il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel pour cette zone (tableau 1). La figure 27 présente la zone d'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie. La superficie de la zone d'habitat en restauration ainsi que des sous-zones de gestion des prédateurs (ZGP), d'habitat essentiel (ZHE) et d'habitat périphérique (ZHP) est présentée au tableau 20.

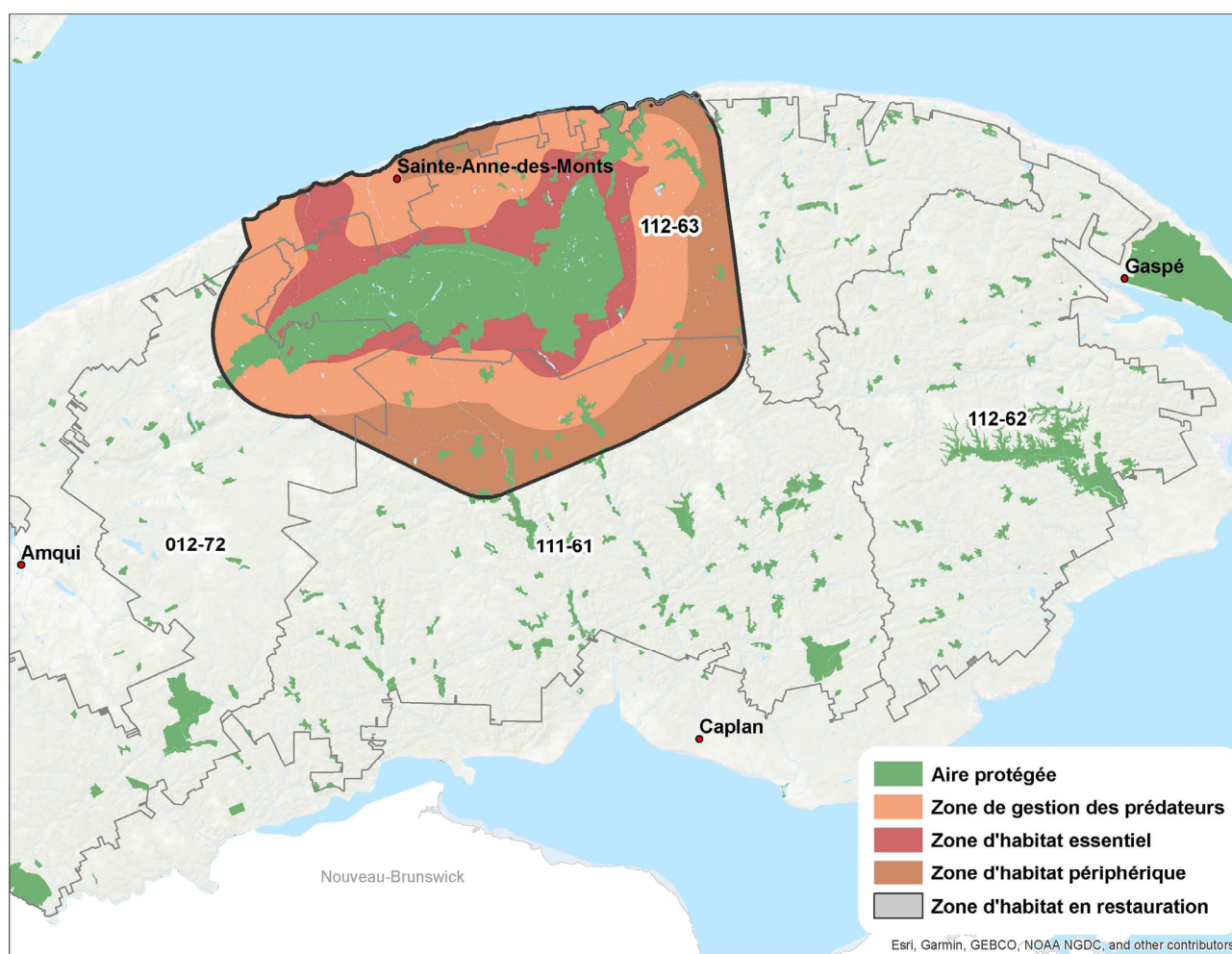


Figure 27. Localisation des zones de modalités du scénario théorique consultatif révisé



Tableau 20. Superficie de la zone d'habitat et des sous-zones pour le scénario théorique consultatif révisé

Scénario théorique consultatif révisé					
UA	ZONE	Superficies totales brutes des sous-zones (hectares)			Total de la zone
		ZGP	ZHE	ZHP	
012-72	Zone d'habitat en restauration Gaspésie	46 790	17 720	4 370	68 880
111-61	Zone d'habitat en restauration Gaspésie	51 250	3 880	83 780	138 910
112-63	Zone d'habitat en restauration Gaspésie	101 640	168 380	41 080	311 100
TOTAL RÉGIONAL		152 890	172 260	124 860	450 010

Des modalités particulières sont appliquées à chacune des zones définies. Ces modalités sont présentées au tableau 21.

Tableau 21. Modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier de la zone d'habitat en restauration de la Gaspésie

Zones	Modalités	Remarques et particularité
Zone d'habitat essentiel	Aucune récolte	L'ensemble des sous-zones constitue l'habitat en restauration.
	Démantèlement en 2023 de tous les chemins dans les zones identifiées	
Zone de gestion des prédateurs et Zone d'habitat périphérique	Assurer un retour de peuplements résineux après la récolte	La modulation de la stratégie sylvicole touche aussi l'UA 112-62
	Proportion maximale de 11% de la superficie productive de la zone, excluant les aires protégées, constituée de peuplements âgés entre 0 et 20 ans	
	Aucune coupe totale dans les peuplements situés en pentes fortes, sols minces et sols humides	
	Modulation de la stratégie sylvicole	



Résultats

Les résultats des scénarios sont présentés au tableau 22. L'impact du scénario analysé est comparé aux possibilités forestières 2023-2028, par groupe d'essences.

Tableau 22. Comparaison des impacts potentiels sur les possibilités forestières 2023-2028 des modalités d'aménagement analysées par unité d'aménagement

UA	Description du scénario	Possibilités forestières (m³ bruts/an)								
		SEPM	Thuya	Pruche	Pin blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érable à sucre et rouge	Autres feuillus durs
012-72	Possibilités 2023-2028	748 400	25 700	0	1 300	42 600	109 600	37 600	43 200	300
	Scénario théorique consultatif révisé	757 400	27 000	0	1 300	41 500	109 300	38 700	41 700	300
	Δ Possibilités 2023-2028	9 000	1 300	-	0	-1 100	-300	1 100	-1 500	0
111-61	Possibilités 2023-2028	608 800	6 800	0	0	79 800	92 500	18 100	22 300	500
	Scénario théorique consultatif révisé	620 500	6 900	0	0	81 400	94 300	18 500	22 700	500
	Δ Possibilités 2023-2028	11 700	100	-	-	1 600	1 800	400	400	0
112-62	Possibilités 2023-2028	361 100	8 400	0	0	91 200	83 600	11 100	20 600	100
	Scénario théorique consultatif révisé	501 100	9 200	0	0	86 700	94 600	11 300	21 700	0
	Δ Possibilités 2023-2028	140 000	800	-	-	-4 500	11 000	200	1 100	-100
112-63	Possibilités 2023-2028	405 400	11 500	0	0	44 000	69 300	3 700	6 100	100
	Scénario théorique consultatif révisé	366 600	10 500	0	0	31 700	54 000	2 900	4 200	0
	Δ Possibilités 2023-2028	-38 800	-1 000	-	-	-12 300	-15 300	-800	-1 900	-100

Le scénario théorique consultatif révisé présente un impact à la hausse de 8 500 m³/an sur les possibilités forestières 2023-2028 pour l'unité d'aménagement forestier 012-72, soit 1 % des possibilités forestières totales pour la région du Bas-Saint-Laurent.

Pour la région de la Gaspésie, le scénario théorique consultatif révisé présente un impact à la hausse de 94 300 m³/an. Il n'y a pas de scénario théorique sans impact forestier additionnel pour ces deux régions.



Conclusion

Les effets des différentes modalités varient d'une région et d'une unité d'aménagement à l'autre. Au niveau provincial, l'impact du scénario théorique consultatif révisé résulte, sans la considération du territoire couvert par l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec, en une diminution supplémentaire de -824 300 m³ bruts/an par rapport aux possibilités forestières 2023-2028 (tableau 23).

Pour sa part, le scénario théorique sans impact forestier additionnel entraîne une diminution supplémentaire de - 107 400 m³ bruts/an par rapport aux possibilités forestières 2023-2028 (tableau 23 et annexe 1). L'annexe 2 présente le sommaire de la superficie des zones d'habitat par unité d'aménagement.

Tableau 23. Synthèse des impacts des scénarios par région (m³ bruts/an)

Régions	Scénarios théoriques pour la Commission	
	Consultatif révisé	Sans impact additionnel
Bas-Saint-Laurent (R01) et Gaspésie (R11)	102 800	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean (R02)	-296 200	122 200
Capitale-Nationale (R03)	-10 900	0
Abitibi-Témiscamingue (R08)	-157 100	0
Côte-Nord (R09)	-477 900	-229 600
Nord-du-Québec (R10)	15 000	0
Total des scénarios analysés pour la Commission	-824 300	-107 400

À titre d'information, les possibilités forestières 2023-2028 prennent en compte des modalités de protection de l'habitat du caribou. Ces modalités et leurs impacts sont détaillés dans la fiche [Caribous forestiers et montagnards](#). Les impacts en volume, présentés des scénarios analysés, s'additionneraient à ceux déjà pris en compte dans les possibilités forestières 2023-2028.

Note

Le Forestier en chef se réserve le droit, sans aucune obligation de sa part, de réexaminer les évaluations dont le présent rapport fait état. Si nécessaire, les conclusions seront révisées à la lumière de renseignements ou de faits nouveaux relatifs à la situation qui auraient été portés à sa connaissance à une date ultérieure à celle du rapport.



Annexe 1. Sommaire des résultats par unité d'aménagement

Tableau 24. Comparaison des impacts potentiels sur les possibilités forestières 2023-2028 des modalités d'aménagement analysées par unité d'aménagement.

Régions	Unités d'aménagement		Impact sur les possibilités forestières (m³ bruts/an)	
			Scénarios théoriques pour la Commission	
			Consultatif révisé	Sans impact additionnel
Bas-Saint-Laurent (R01) ET Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (R11)	012-72		8 500	
	111-61		16 000	
	112-62		148 500	
	112-63		-70 200	
	Sous-total		102 800	0
Saguenay - Lac-Saint-Jean (R02)	023-71		-13 600	
	024-71		-320 900	-4 300
	025-71		83 500	88 300
	027-51		-45 200	38 200
	Sous-total		-296 200	122 200
Capitale-Nationale (R03)	031-53	037-72	-10 900	
	033-51			
	Sous-total		-10 900	0
Abitibi-Témiscamingue (R08)	081-52		-2 300	
	083-51		-154 800	
	Sous-total		-157 100	0
Côte-Nord (R09)	093-51		2 300	6 100
	093-52		-57 900	-55 100
	094-51	094-71	-180 900	-180 600
	094-52			
	097-51		-241 400	
	Sous-total		-477 900	-229 600
Nord-du-Québec (R10)	085-51		15 000	
	Sous-total		15 000	0
Total des scénarios analysés pour la Commission			-824 300	-107 400



Annexe 2. Sommaire de la superficie des zones d'habitat par unité d'aménagement

Tableau 25. Superficie des zones d'habitat et des massifs de protection en fonction de leur durée pour le scénario théorique consultatif révisé

Scénario théorique consultatif révisé						
UA	Zones	Superficies totales brutes (hectares)				Total de la zone
		Sans massif	Durée des massifs de protection			
			50 ans	70 ans	150 ans	
012-72	Zone d'habitat en restauration Gaspésie :					
	Zone de gestion des prédateurs	46 790				46 790
	Zone d'habitat essentiel	17 720				17 720
	Zone d'habitat périphérique	4 370				4 370
023-71	Zone de connectivité Pimpuacan Akumunan	125 660				125 660
	Zone d'habitat en restauration Pimpuacan	41 540	5 790		14 060	61 390
	Zone d'habitat en restauration Charlevoix :					
	Zone Extensive/Ambiance	58 390	13 660			72 050
	Zone Intensive	58 390	49 780			108 170
024-71	Zone de connectivité Péribonka-Est Manouane	120 620	25 970			146 590
	Zone de connectivité Pimpuacan Manouane	88 550	50 060			138 610
	Vaste espace propice Manouane	487 540	24 260		370 800	882 600
	Zone d'habitat en restauration Péribonka	171 010	54 940		59 000	284 950
	Zone d'habitat en restauration Pimpuacan	92 250	40 780		36 860	169 890
025-71	Zone de connectivité Peribonka-Allenou	56 700	19 800			76 500
	Zone d'habitat en restauration Allenou	60 500			34 400	94 900
027-51	Zone de connectivité Peribonka-Allenou	43 160	45 310			88 470
	Vaste espace propice Manouane				13 740	13 740
	Zone d'habitat en restauration Allenou	19 410			12 990	32 400
	Zone d'habitat en restauration Péribonka	195 260	43 540		51 020	289 820
037-72	Zone d'habitat en restauration Charlevoix :					
	Aire protégée				102 930	102 930
	Zone Extensive/Ambiance	69 620	12 350			81 970
	Zone Intensive		69 650	57 220	23 020	149 890
085-51	Vaste espace propice Détour	215 060		115 140	204 930	882 600
085-62	Vaste espace propice Détour	6 910			125 140	882 600
086-52	Vaste espace propice Détour				36 040	882 600
093-51	Vaste espace propice Outardes	31 520			46 630	78 150
	Vaste espace propice Berté	26 030			22 330	48 360
	Zone de connectivité Manouane-Pimpuacan	9 100	13 150			22 250
	Zone de connectivité Outardes-Berté	47 990	26 210			74 200
093-52	Vaste espace propice Outardes	142 980			60 080	203 060
	Vaste espace propice IRL	450 080			459 600	909 680
	Vaste espace propice IRL restauration	94 750			15 150	109 900
	Zone de connectivité Outardes-Berté	16 260				16 260
094-71	Vaste espace propice Berté	342 270		4 460	272 840	619 570
	Vaste espace propice SM3	273 870		88 850	128 720	491 440
	Zone de connectivité Berté-SM3	262 960	21 660			284 620
097-51	Zone d'habitat en restauration Pimpuacan	213 670	119 410		92 330	425 410
	Zone de connectivité Pimpuacan-Akumunan	46 550				46 550
	Zone de connectivité Manouane-Pimpuacan	47 870	13 150			61 020
111-61	Zone d'habitat en restauration Gaspésie :					
	Zone de gestion des prédateurs	51 250				51 250
	Zone d'habitat essentiel	3 880				3 880
	Zone d'habitat périphérique	83 780				83 780
112-63	Zone d'habitat en restauration Gaspésie :					
	Zone de gestion des prédateurs	101 640				101 640
	Zone d'habitat essentiel	168 380				168 380
	Zone d'habitat périphérique	41 080				41 080
Total Général		4 435 360	649 470	265 670	2 182 610	7 533 110



Tableau 26. Superficie des zones d'habitat et des massifs de protection en fonction de leur durée pour le scénario théorique sans impact forestier additionnel

Scénario théorique sans impact forestier additionnel						
UA	Zone	Superficie totale brute (hectares)				Total de la zone
		Sans massif	Durée des massifs de protection			
			50 ans	70 ans	150 ans	
012-72	Zone d'habitat en restauration Gaspésie :					
	Zone de gestion des prédateurs	46 790				46 790
	Zone d'habitat essentiel	17 720				17 720
	Zone d'habitat périphérique	4 370				4 370
023-71	Non applicable					
024-71	Vastes espaces propices Manouane	487 540	24 260		370 800	882 600
025-71	Zone d'habitat en restauration Allenou	60 500			34 400	94 900
027-51	Vastes espaces propices Manouane				13 740	13 740
	Zone d'habitat en restauration Allenou	19 410			12 990	32 400
037-72	Non applicable					
081-52	Non applicable					
083-51	Non applicable					
085-51	Vastes espaces propices Détour	215 060		115 140	204 930	882 600
085-62	Vastes espaces propices Détour	6 910			125 140	882 600
086-52	Vastes espaces propices Détour				36 040	882 600
093-51	Vaste espace propice Outardes	31 520			46 630	78 150
	Vaste espace propice Berté	26 030			22 330	48 360
093-52	Vaste espace propice Outardes	142 980			60 080	203 060
	Vaste espace propice IRL	450 080			459 600	909 680
	Vaste espace propice IRL restauration	94 750			15 150	109 900
094-71	Vaste espace propice Berté	342 270		4 460	272 840	619 570
	Vaste espace propice SM3	273 870		88 850	128 720	491 440
097-51	Non applicable					
111-61	Zone d'habitat en restauration Gaspésie :					
	Zone de gestion des prédateurs	51 250				51 250
	Zone d'habitat essentiel	3 880				3 880
	Zone d'habitat périphérique	83 780				83 780
112-63	Zone d'habitat en restauration Gaspésie :					
	Zone de gestion des prédateurs	101 640				101 640
	Zone d'habitat essentiel	168 380				168 380
	Zone d'habitat périphérique	41 080				41 080
Total Général		2 669 810	24 260	208 450	1 803 390	4 705 910

CPIL(TH5) Volume Pruche Recolte CoupeProgressiveIrreguliereCouvertPermanent
 ? ? INC ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? aCPIL yV_E_PRU = SRATCHS
 Recolte CoupeReserveSemenciers
 CaCRS(TH5) Volume Pruche Recolte CoupeReserveSemenciers
 ? ? ? INC ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? aCRS yV_E_PRU = SRATCHS
 Recolte CoupeProtectionPetitesTigesMerchandises
 aCPPTM(TH5) Volume Pruche Recolte CoupeProtectionPetitesTigesMerchandises
 ? ? INC ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? aCPPTM yV_E_PRU = SRATCHS
 Recolte CoupeProgressiveIrreguliereCouvertPermanent
 CPIP(TH5) Volume Sapin Recolte CoupeProgressiveIrreguliereCouvertPermanent
 ? ? INC ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? aCPIP yV_E_SAB
 Recolte CoupeProgressiveIrreguliereRegenerationLente
 CIL(TH5) Volume Sapin Recolte CoupeProgressiveIrreguliereRegenerationLente
 ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? aCIL yV_E_SAB